



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Conseil Communautaire du 25 juin 2026 – 19h00

Salle Keller à Dannemarie

Sous la Présidence de Nicolas HOLLEVILLE, Président,
sur convocation en date du 19 juin 2026

Liste des délibérations

1^{ère} partie publiée le 26 juin 2026

2^{ème} partie publiée le 07 juillet 2026

3^{ème} partie/fin publiée le 09 juillet 2026

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Franck GRANDGIRARD est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° C20260610

Election modification désignation représentants à l'AFUT Sud-Alsace

Vote : 52 pour, 1 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° C20260620A

Créations d'emplois permanents

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260621A

Créations d'emplois non permanents

Vote : 52 pour, 1 contre, 1 abstention

PUBLICATION du 07 juillet 2026

DELIBERATION N° C20260602

Désignation complémentaires des membres à la commission mutualisation/projet de territoire

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260603

Désignation complémentaires des membres à la commission enfance-jeunesse/politiques sociales & de santé/accessibilité

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260604

Désignation complémentaires des membres à la commission produits résiduels/économie circulaire

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260605

Désignation complémentaires des membres à la commission assainissement

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260606

Désignation complémentaires des membres à la commission environnement/transition écologique

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260607

Désignation complémentaires des membres à la commission culture/patrimoine/sport/associations

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260608

Désignation complémentaires des membres à la commission infrastructures intercommunales/travaux

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260609

Désignation complémentaires des membres à la commission attractivité du territoire/tourisme

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260627

Désignation complémentaires des membres à la commission communication

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260613

Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire de la CCSAL

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260614

Approbation du lancement et de la démarche d'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260615

Reversement aux communes membres de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance perçue en 2025

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260616

Admission en non-valeur pour pertes sur créances éteintes aux budgets Principal n°01/2026 – annexe assainissement n°01/2026 – annexe produits résiduels « BOM » n°01/2026

Vote : 48 pour, 5 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20260617

Approbation clé de financement du projet santé porté par les intercommunalités dans le cadre du Contrat Local de Santé

Vote : 53 pour, 0 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20260618

Approbation plan de financement du projet medicobus 2026

Vote : 46 pour, 1 contre, 7 abstentions

DELIBERATION N° C20260619

Abrogation de la délibération n°C20260403 fixant les indemnités de fixation du Président & des Vice-Président(e)s et adoption des indemnités de fonction du Président & des Vice-Président(e)s

Vote : 47 pour, 2 contre, 3 abstentions, 2 non-votants

DELIBERATION N° C20260622

Composition du Comité Social Territorial local dans le cadre du renouvellement général des instances représentatives

Vote : 53 pour, 0 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20260624

Réhabilitation de la station d'épuration de Bernwiller – tranche 3

Vote : 49 pour, 1 contre, 4 abstentions

DELIBERATION N° C20260625

Mise en séparatif des rues de la Forêt & de Moos à Seppois-le-Haut

Vote : 44 pour, 4 contre, 6 abstentions

DELIBERATION N° C20260626

Assainissement - avenant n°2 au Marché de Maîtrise d'œuvre conclu avec le bureau d'études SINBIO projet Manspach-Altenach

Vote : 44 pour, 2 contre, 8 abstentions

PUBLICATION du 09 juillet 2026

DELIBERATION N° C20260601

Désignation des représentants à la commission intercommunale pour l'accessibilité

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260611

Désignation des représentants au comité de programmation Leader 2023-2027 du Groupe d'Action Locale Sundgau-3F

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260612

Désignation représentant au comité de programmation Leader 2023-2027 du Groupe d'Action Locale Sundgau-3F dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS)

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260623

Adhésion à un groupement de commande ayant pour objet la passation d'un Marché relatif à la fourniture à destination des ménages dans le cadre de la collecte des biodéchets

Vote : 48 pour, 4 contre, 2 abstentions

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

Désignation modification représentants à l'AFUT Sud-Alsace
Délibération n° C20260610

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 41 membres titulaires
Sont absents 18 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 53
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 01
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260610
ADMINISTRATION GENERALE
ELECTION MODIFICATION
DESIGNATION REPRESENTANTS A L'AFUT Sud-Alsace

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le renouvellement du Conseil Communautaire en date du 09 avril 2026 ;

Vu la délibération n° C20260439 en séance du Conseil Communautaire en date du 23 avril 2026, désignant les représentants de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue à l'Agence de Fabrique Urbaine & territoriale (AFUT) Sud-Alsace ;

Vu le souhait du Président, M. Nicolas HOLLEVILLE de siéger en qualité de suppléant en lieu et place de titulaire à l'AFUT Sud-Alsace ;

Considérant que le Vice-Président, M. Nicolas KRESS est favorable pour siéger en qualité de titulaire à l'AFUT Sud Alsace ;

Considérant que le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de ses membres présents de ne pas recourir au scrutin secret ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 52 voix pour, 01 voix contre et 0 abstention :

DESIGNE en tant que représentants de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue pour siéger à l'AFUT Sud-Alsace, les élus de la manière suivante :

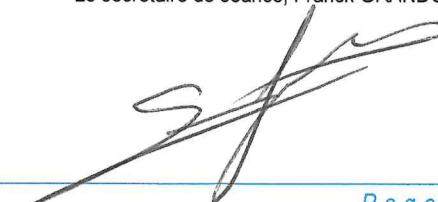
TITULAIRE	SUPPLEANT
M. KRESS Nicolas	M. HOLLEVILLE Nicolas

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

Créations d'emplois permanents

Délibération n° C20260620A

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 42 membres titulaires
Sont absents 17 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 54
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MON TREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
MON TREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260620A

MOYENS GENERAUX - RH

CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu** le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
- Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents ;
- Vu** l'état du Personnel de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;
- Vu** le budget de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

Considérant qu'il convient de procéder aux créations des emplois permanents tels que présentés ci-après :

Emploi 1 : Adjoint territorial d'animation

Création de 5 postes pour pérennisation des emplois

Cadre d'emplois : Adjoint territorial d'animation / tous grades

Temps de travail : 7/35°

Responsable hiérarchique : Responsable du service péri/extrascolaire/restauration scolaire

Les missions principales sont les suivantes :

- ✓ Accueillir des groupes d'enfants et concevoir, proposer et animer des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet politique et des orientations éducatives de la collectivité
- ✓ Appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les activités
- ✓ Transport des enfants
- ✓ Participation à l'hygiène des locaux

Date de mise en œuvre : 1er août 2026

Emploi 2 : Adjoint territorial d'animation

Création de 2 postes pour pérennisation des emplois

Cadre d'emplois : Adjoint d'animation– Catégorie C / tous grades

Temps de travail : 10/35°

Responsable Hiérarchique : Responsable du service péri/extrascolaire/restauration scolaire

Les missions principales sont les suivantes :

- ✓ Accueillir des groupes d'enfants et concevoir, proposer et animer des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet politique et des orientations éducatives de la collectivité
- ✓ Appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les activités
- ✓ Transport des enfants
- ✓ Participation à l'hygiène des locaux

Date de mise en œuvre : 1er août 2026

Emploi 3 : Adjoint territorial d'animation

Pour répondre aux besoins du service et pour limiter les heures complémentaires, il convient de réajuster le temps de travail d'un agent

Cadre d'emplois : Adjoint d'animation – Catégorie C / tous grades

Temps de travail : 26/35°

Responsable Hiérarchique : Responsable du service péri/extrascolaire/restauration scolaire

Les missions principales sont les suivantes :

- ✓ Accueillir des groupes d'enfants et concevoir, proposer et animer des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet politique et des orientations éducatives de la collectivité
- ✓ Appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les activités
- ✓ Transport des enfants
- ✓ Participation à l'hygiène des locaux

Date de mise en œuvre : 1er juillet 2026

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17 juin 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :

Article 1 :

De créer les emplois permanents tels que présentés ci-dessus.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 :

L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur ces emplois permanents et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 :

L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de ces dits-emplois auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au Représentant de l'État ;
- au Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin.

La présente délibération est rendue exécutoire par publication le 26 juin 2026.

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

Créations d'emplois non permanents

Délibération n° C20260621A

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 42 membres titulaires
Sont absents 17 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 01
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETSWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procurateur</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procurateur</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260621A MOYENS GENERAUX - RH CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'article L. 332-24° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiés, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération ;
- Vu** les articles L. 332-23 à L. 332-26 du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour répondre à un besoin temporaire ;
- Vu** l'état du Personnel de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;
- Vu** le budget de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;
- Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 juin 2026.

Considérant qu'il convient de procéder aux créations des emplois non permanents tels que présentés ci-après, compte-tenu de la nécessité de répondre aux orientations politiques de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue :

Emploi 1 : Chargé de mission développement économique et commerce

Cadre d'emplois : Rédacteur – Catégorie B / tous grades

Temps de travail : 28/35° (TNC)

Responsable Hiérarchique : Responsable du pôle développement territorial

Les principales missions sont les suivantes :

- ✓ Economie : Accueillir et accompagner des porteurs de projets en lien avec le responsable de service
- ✓ Venir en soutien du responsable de service dans l'animation économique territoriale
- ✓ Commerce : Assurer le rôle de manager de commerce à l'échelle intercommunale
- ✓ Suivre les dispositifs d'aide au commerce de proximité
- ✓ Lutter contre la vacance commerciale
- ✓ Créer une base de données sur les commerces, les porteurs de projets, les locaux vacants...
- ✓ Mettre en place des outils de conduite de projets et pilotage

Date de mise en œuvre : 1er juillet 2026 pour 1 an en CDD

Emploi 2 : Alternant BPJEPS ASEC + certificat complémentaire Direction ACM

Cadre d'emplois : Apprenti

Temps de travail : 35/35°

Responsable hiérarchique : Directrice de la direction des solidarités et du service aux familles

Les missions principales sont les suivantes :

Dans le cadre du service périscolaire en lien avec le directeur de la structure : Assurer le fonctionnement de la structure, l'élaboration du projet pédagogique

- ✓ Elaborer, suivre et évaluer le projet pédagogique
- ✓ Organiser et coordonner l'ensemble des activités produites les temps de périscolaires y compris les déplacements
- ✓ Encadrer les enfants et participer aux animations
- ✓ Organiser l'accueil en adéquation avec les demandes et les besoins des familles
- ✓ Être garant du respect des règles de sécurité et d'hygiène alimentaire
- ✓ Assurer la coordination des équipes

Dans le cadre de la politique jeunesse et ados de la CCSAL (mercredi et extra-scolaire) : Accueillir des groupes d'enfants, concevoir, proposer et animer des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet politique et des orientations éducatives de la collectivité

- ✓ Initier et animer des projets en lien avec la politique jeunesse de la collectivité

Date de mise en œuvre : 27 août 2026 pour 3 ans maximum

Emploi 3 : Adjoint territorial d'animation

Création de 4 postes non-permanents / inscriptions 2026-2027

Cadre d'emplois : Adjoint territorial d'animation / tous grades

Temps de travail : 17.5/35°

Responsable hiérarchique : Responsable du service péri/extrascolaire/restauration scolaire

Les missions principales sont les suivantes :

- ✓ Accueillir des groupes d'enfants et concevoir, proposer et animer des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet politique et des orientations éducatives de la collectivité
- ✓ Appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les activités
- ✓ Transport des enfants
- ✓ Participation à l'hygiène des locaux

Date de mise en œuvre : 31 août 2026

Emploi 4 : Adjoint territorial d'animation

Création de 5 postes non-permanents / inscriptions 2026-2027

Cadre d'emplois : Adjoint d'animation – Catégorie C / tous grades

Temps de travail : 10/35°

Responsable Hiérarchique : Responsable du service péri/extrascolaire/restauration scolaire

Les principales missions seront de :

- ✓ Accueillir des groupes d'enfants et concevoir, proposer et animer des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet politique et des orientations éducatives de la collectivité
- ✓ Appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les activités
- ✓ Transport des enfants
- ✓ Participation à l'hygiène des locaux

Date de mise en œuvre : 31 août 2026

Emploi 5 : Adjoint territorial d'animation

Création de 2 emplois saisonniers

Cadre d'emplois : Adjoint d'animation – Catégorie C / tous grades

Temps de travail : 35/35°

Responsable Hiérarchique : Responsable du service péri/extrascolaire/restauration scolaire

Les principales missions seront de :

- ✓ Accueillir des groupes d'enfants et concevoir, proposer et animer des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet politique et des orientations éducatives de la collectivité
- ✓ Appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les activités
- ✓ Assurer le transport des enfants lors des sorties
- ✓ Participer à l'hygiène des locaux et des espaces d'activités

Date de mise en œuvre : 26 juin 2026

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 52 voix pour, 01 voix contre et 01 abstention, DECIDE :

Article 1 :

De créer les emplois non permanents tels que présentés ci-dessus.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du Personnel.

Article 2 :

L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement des agents contractuels sur ces emplois non permanents et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 :

L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au Représentant de l'État ;
- au Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin.

La présente délibération est rendue exécutoire par publication le 26 juin 2026.

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

*Désignation complémentaires des membres commission mutualisation/
projet de territoire - Délibération n° C20260602*

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 41 membres titulaires
Sont absents 18 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 53
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
MONTREUX-VIEUX	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260602

DESIGNATION COMPLEMENTAIRES DES MEMBRES COMMISSION MUTUALISATION/PROJET DE TERRITOIRE

Vu la délibération n°C20260405 du Conseil communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la création des commissions thématiques intercommunales ;

Vu la délibération n°C20260406 du Conseil Communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur l'ouverture des commissions aux conseiller(e)s municipaux des communes membres ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 ;

Vu la délibération n°C20260408 du Conseil Communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la désignation des membres de la commission thématique permanente « mutualisation/projet de territoire » ;

Vu les candidatures complémentaires des conseiller(e)s municipaux suivant(e)s :

- Mme DOLHEN Emilie, conseillère municipale de Friesen
- M. GROFF Jean-Pierre, conseiller municipal de Seppois-le-Bas
- Mme GUILLON Pascale, conseillère déléguée de Seppois-le-Bas
- M. ZINK Olivier, conseiller municipal de Eteimbes

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la délibération n°C20260408 du Conseil Communautaire de la séance du 23 avril 2026 compte-tenu des candidatures complémentaires ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme membres de la commission thématique permanente « mutualisation/projet de territoire » les conseiller(e)s communautaires et conseiller(e)s municipaux suivant(e)s :

Le Président de la Communauté de Communes et les Vice-Président(e)s sont membres de droit.

Président de commission : M. JACOBBERGER Thierry, 1^{er} Vice-Président/Maire de Balschwiller

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	Fonctions
BIHR Jean-Yves	Suppléant/1er adjoint de Sternenberg
BOSSWINGEL Rachel	Titulaire/1ère adjointe de Ballersdorf
MARTINEAU Céline	Suppléante/1ère adjointe de Bréchaumont

STUTZMANN Marc	Titulaire/Maire de Valdieu-Lutran
VERCOUTER Lionel	Titulaire/Maire de Diefmatten
WILHELM Patrick	Titulaire/Maire de Montreux-Vieux
ZINCK Jean-Michel	Titulaire/Maire de Strueth

CONSEILLERS MUNICIPAUX	Fonctions
DOLHEN Emilie	CM de Friesen
GROFF Jean-Pierre	CM de Seppois-le-Bas
GUILLON Pascale	Conseillère déléguée de Seppois-le-Bas
FRANCOIS Tania	4ème adjointe de Hagenbach
LABOUEBE Julien	CM de Seppois-le-Bas
ROTH Jean-Luc	2 ^{ème} adjoint de Bernwiller
SACRE Charles-Henry	CM de Largitzen
ZINK Olivier	CM Eteimbes

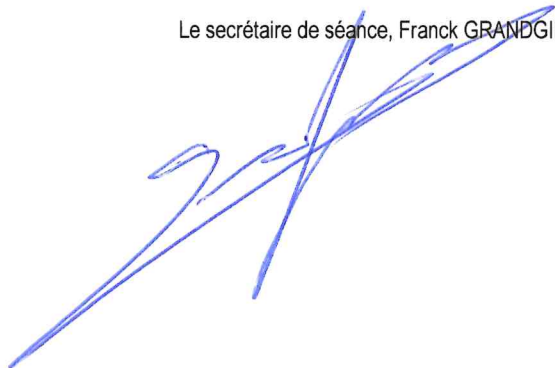
- **DIT** que les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération annule et remplace celle approuvée en séance du Conseil Communautaire du 23 avril 2026 portant le n°C20260408.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE

Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

*Désignation complémentaires des membres commission enfance-jeunesse
politiques sociales & de santé/accessibilité - Délibération n° C20260603*

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 41 membres titulaires
Sont absents 18 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 53
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER Procuration	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN Procuration	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
MONTREUX-VIEUX	CONRAD Procuration	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	Procuration						
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260603 **DESIGNATION COMPLEMENTAIRES DES MEMBRES** **COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE/POLITIQUES SOCIALES & DE SANTE** **ACCESSIBILITE**

Vu la délibération n°C20260405 du Conseil communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la création des commissions thématiques intercommunales ;

Vu la délibération n°C20260406 du Conseil communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur l'ouverture des commissions aux conseiller(e)s municipaux des communes membres ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 ;

Vu la délibération n°C20260409 du Conseil Communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la désignation des membres de la commission thématique permanente « enfance-jeunesse/politiques sociales & de santé/accessibilité » ;

Vu les candidatures complémentaires des conseiller(e)s municipaux suivant(e)s :

- Mme DOLHEN Emilie, conseillère municipale de Friesen
- Mme GUILLON Pascale, conseillère déléguée de Seppois-le-Bas
- Mme HASSENFORDER Christelle, conseillère municipale de Bernwiller

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la délibération n°C20260409 du Conseil Communautaire de la séance du 23 avril 2026 compte-tenu des candidatures complémentaires ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme membres de la commission thématique permanente « enfance-jeunesse/politiques sociales & de santé/accessibilité » les conseiller(e)s communautaires et conseiller(e)s municipaux suivant(e)s :

Le Président de la Communauté de Communes et les Vice-Président(e)s sont membres de droit.

Présidente de commission : Mme GREDER Béatrice, 2^{ème} Vice-Présidente/Conseillère municipale de Bernwiller

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	Fonctions
BOSSWINGEL Rachel	Titulaire/1ère adjointe de Ballersdorf
DEYBER Carole	Suppléante/1ère adjointe de Eteimbes
FREYBURGER Nathalie	Suppléante/2ème adjointe de Traubach-le-Haut
LAKOMIAK Evelynne	Titulaire/2ème adjointe de Dannemarie
MARTINEAU Céline	Suppléante/1 ^{ère} adjointe de Bréchaumont
MEYER Myriam	Suppléante/1ère adjointe de Gildwiller
PETER Catherine	Suppléante/1ère adjointe de Mooslargue
PROB Anne	Titulaire/Maire de Romagny
RUETSCH Claudine	Suppléante/1ère adjointe de Hecken
SCHLIENGER Bernadette	Titulaire/1ère adjointe de Balschwiller
WERNER Stéphane	Titulaire/Maire de Altenach

CONSEILLERS MUNICIPAUX	Fonctions
CLAERR Laurine	CM de Romagny
DEFRAOULD Dominique	CM de Romagny
DOLHEN Emilie	CM de Friesen
FISCHER Audrey	CM de Balschwiller
GUILLON Pascale	Conseillère déléguée de Seppois-le-Bas
HASSENFORDE Christelle	CM de Bernwiller
HELBLING Régine	2ème adjointe de Romagny
ICHKOUR Danièle	2ème adjointe de Fulleren
KACHELHOFFER Christophe	4ème adjoint de Hecken
KNECHT Bruno	CM de Dannemarie
LAMY Julie	CM de Wolfersdorf
MEISTER Marie	CM de St-Ulrich
PONCHEL Valérie	CM de Retzwiller
SCHIFFMACHER Marie	2ème adjointe de Hagenbach
SEIGNERET Zocha	CM de Bellemagny
SOMMA Françoise	CM de Traubach-le-Bas
VERRIER Nathalie	2ème adjointe de Manspach

- **DIT** que les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

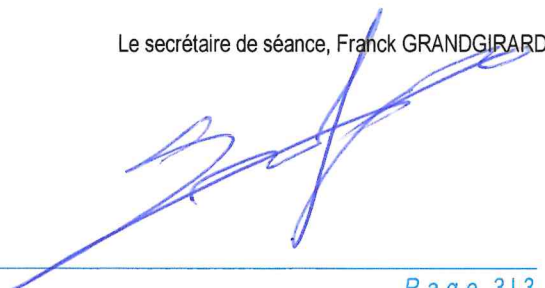
La présente délibération annule et remplace celle approuvée en séance du Conseil Communautaire du 23 avril 2026 portant le n°C20260409.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

Désignation complémentaires membres

commission produits résiduels/économie circulaire - Délibération n° C20260604

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 41 membres titulaires
Sont absents 18 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 53

- Dont « pour » : 53

- Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
MONTREUX-VIEUX	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260604

DESIGNATION COMPLEMENTAIRES DES MEMBRES

COMMISSION PRODUITS RESIDUELS/ECONOMIE CIRCULAIRE

Vu la délibération n°C20260405 du Conseil Communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la création des commissions thématiques intercommunales ;

Vu la délibération n°C20260406 du Conseil Communautaire en cette même séance du 23 avril 2026, portant sur l'ouverture des commissions aux conseiller(e)s municipaux des communes membres ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 ;

Vu la délibération n°C20260410 du Conseil Communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la désignation des membres de la commission thématique permanente « produits résiduels/économie circulaire » ;

Vu les candidatures complémentaires des conseiller(e)s communautaires suivant(e)s :

- Mme LEHNING Véronique, conseillère communautaire suppléante de Bellemagny
- M. STUTZMANN Marc, conseiller communautaire titulaire de Valdieu-Lutran

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la délibération n°C20260410 du Conseil Communautaire de la séance du 23 avril 2026 compte-tenu des candidatures complémentaires ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme membres de la commission thématique permanente « produits résiduels/économie circulaire » les conseiller(e)s communautaires et conseiller(e)s municipaux suivant(e)s :

Le Président de la Communauté de Communes et les Vice-Président(e)s sont membres de droit.

Président de commission : M. SOMMERHALTER Pascal, 3^{ème} Vice-Président/Maire de Mooslargue

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	Fonctions
BAUR Patrick	Titulaire/Maire de Bernwiller
BERBETT Alexandre	Titulaire/Maire de Dannemarie
BRINGEL Eric	Titulaire/Maire de Buethwiller
BRUNNER Dominique	Titulaire/Maire de Hindlingen

CLORY Patrick	Titulaire/Maire de Fulleren
DAGUET Carole	Suppléante/1 ^{ère} adjointe St-Ulrich
DEYBER Carole	Suppléante/1 ^{ère} adjointe Eteimbès
GEIGER Claude	Titulaire/Maire de Friesen
HEYER Morand	Titulaire/1 ^{er} adjoint de Pfetterhouse
HOFSTETTER Geneviève	Titulaire/1 ^{ère} adjointe de Seppois-le-Bas
LEHNING Véronique	Suppléante/1 ^{ère} adjointe de Bellemagny
STUTZMANN Marc	Titulaire/Maire de Valdieu-Lutran

CONSEILLERS MUNICIPAUX	Fonctions
HENNER Katia	3 ^{ème} adjointe de Mooslargue
LABRELL Florentin	CM de Manspach
MOHN Alain	1 ^{er} adjoint de Retzwiller
RICHARD Gérald	CM de Montreux-Vieux
SCHAD Pierre	CM de Balschwiller

- **DIT** que les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération annule et remplace celle approuvée en séance du Conseil Communautaire du 23 avril 2026 portant le n°C20260410.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
 Le Président, Nicolas HOLLEVILLE

Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD




EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

Désignation complémentaires membres commission assainissement

Délibération n° C20260605

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 41 membres titulaires
Sont absents 18 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 53
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
MONTREUX-VIEUX	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260605 **DESIGNATION COMPLEMENTAIRES DES MEMBRES** **COMMISSION ASSAINISSEMENT**

Vu la délibération n°C20260405 du Conseil communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la création des commissions thématiques intercommunales ;

Vu la délibération n°C20260406 du Conseil communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur l'ouverture des commissions aux conseiller(e)s municipaux des communes membres ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 ;

Vu la délibération n°C20260411 du Conseil Communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la désignation des membres de la commission thématique permanente « assainissement » ;

Vu les candidatures complémentaires des conseiller(e)s municipaux suivant(e)s :

- M. FERNEY Thierry, conseiller municipal de Gildwiller
- M. SCHOULLER Sébastien, 2ème adjoint de Mooslague
- M. WEISZROCH Jean, conseiller municipal de Gildwiller

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la délibération n°C20260411 du Conseil Communautaire de la séance du 23 avril 2026 compte-tenu des candidatures complémentaires ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme membres de la commission thématique permanente « assainissement » les conseiller(e)s communautaires et conseiller(e)s municipaux suivant(e)s :

Le Président de la Communauté de Communes et les Vice-Président(e)s sont membres de droit.

Président de commission : M. GRANDGIRARD Franck, 4^{ème} Vice-Président/Maire de Retzwiller

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	Fonctions
BERBETT Alexandre	Titulaire/Maire de Dannemarie
BIHR Jean-Yves	Suppléant/1er adjoint de Sternenberg
BRINGEL Eric	Titulaire/Maire de Buethwiller
BRUN Vincent	Titulaire/Maire de Eglingen
GASCHY Benoît	Titulaire/CM de Bernwiller

GEIGER Claude	Titulaire/Maire de Friesen
GENTZBITTEL Claude	Titulaire/Maire de Hecken
JULIEN Loïc	Titulaire/Maire de St-Cosme
MEYER Myriam	Suppléante/1ère adjointe de Gildwiller
PARENT Marc	Titulaire/Maire de St-Ulrich
SCHINDLER Florian	Suppléant/1er adjoint de Wolfersdorf
SCHMITT Line	Suppléante/1ère adjointe de Elbach
VIRON Boris	Titulaire/CM de Dannemarie
WERNER Stéphane	Titulaire/Maire de Altenach

CONSEILLERS MUNICIPAUX	Fonctions
ANTOINE Patrick	3ème adjoint de Montreux-Vieux
BANHOLZER Luc	CM de Mooslargue
FERNEY Thierry	CM de Gildwiller
FLURY Jean-Marie	3ème adjoint de Manspach
GUTTINGER David	4ème adjoint de Seppois-le-Bas
LABRELL Florentin	CM de Manspach
PFLIEGER Serge	3ème adjoint de Fulleren
RODRIGUES Aurélie	CM de Romagny
SCHAD Pierre	CM de Balschwiller
SCHOULLER Sébastien	2ème adjoint de Mooslargue
WEISZROCH Jean	CM de Gildwiller

- **DIT** que les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

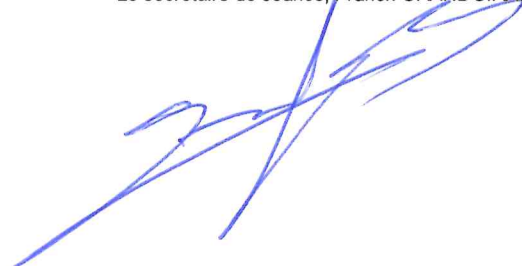
La présente délibération annule et remplace celle approuvée en séance du Conseil Communautaire du 23 avril 2026 portant le n°C20260411.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
 Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

*Désignation complémentaires membres
commission environnement/transition écologique - Délibération n° C20260606*

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 41 membres titulaires
Sont absents 18 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 53
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
MONTREUX-VIEUX	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procurateur</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procurateur</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260606 **DESIGNATION COMPLEMENTAIRES DES MEMBRES** **COMMISSION ENVIRONNEMENT/TRANSITION ECOLOGIQUE**

Vu la délibération n°C20260405 du Conseil communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la création des commissions thématiques intercommunales ;

Vu la délibération n°C20260406 du Conseil communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur l'ouverture des commissions aux conseiller(e)s municipaux des communes membres ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 ;

Vu la délibération n°C20260412 du Conseil Communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la désignation des membres de la commission thématique permanente « environnement/transition écologique » ;

Vu les candidatures complémentaires des conseiller(e)s communautaires/conseiller(e)s municipaux suivant(e)s :

- Mme LEHNING Véronique, conseillère communautaire suppléante de Bellemagny
- Mme PETER Catherine, conseillère communautaire suppléante de Mooslargue
- M. DITNER Jérémy, conseiller municipal de Bernwiller
- Mme DOLHEN Emilie, conseillère municipale de Friesen

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la délibération n°C20260412 du Conseil Communautaire de la séance du 23 avril 2026 compte-tenu des candidatures complémentaires ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme membres de la commission thématique permanente « environnement/transition écologique » les conseiller(e)s communautaires et conseiller(e)s municipaux suivant(e)s :

Le Président de la Communauté de Communes et les Vice-Président(e)s sont membres de droit.

Président de commission : M. GLESS Michel, 5^{ème} Vice-Président/Maire de Bretten

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	Fonctions
ADAM Jean-Bernard	Titulaire/Maire de Largitzen
BRINGEL Eric	Titulaire/Maire de Buethwiller
DEYBER Carole	Suppléante/1ère adjointe de Eteimbes
GROSS Pascal	Titulaire/Maire de Falkwiller
LEHNING Véronique	Suppléante/1ère adjointe de Bellemagny
NASS Denis	Titulaire/Maire de Gommersdorf
PETER Catherine	Suppléante/1ère adjointe de Mooslargue
SCHLIENGER Bernadette	Titulaire/1ère adjointe de Balschwiller
STUTZMANN Marc	Titulaire/Maire de Valdieu-Lutran
WUEST Laurent	Titulaire/Maire de Ballersdorf
ZINCK Jean-Michel	Titulaire/Maire de Strueth

CONSEILLERS MUNICIPAUX	Fonctions
ANTOINE Patrick	3ème adjoint de Montreux-Vieux
BANHOLZER Luc	CM de Mooslargue
DITNER Jérémy	CM de Bernwiller
DOLHEN Emilie	CM Friesen
GROFF Jean-Pierre	CM de Seppois-le-Bas
GUILLON Pascale	CM de Seppois-le-Bas
LABRELL Florentin	CM de Manspach
MISERE Patrick	CM de Manspach
PIALAT Catherine	CM de Montreux-Vieux
ROTH Jean-Luc	2ème adjoint de Bernwiller
SACRE Charles-Henry	CM de Largitzen
SCHLIENGER Anne	CM de Balschwiller
ZINK Olivier	CM de Eteimbes

- **DIT** que les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération annule et remplace celle approuvée en séance du Conseil Communautaire du 23 avril 2026 portant le n°C20260412.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE

Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD




EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

Désignation membres commission culture/patrimoine/sport/associations

Délibération n° C20260607

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 41 membres titulaires
Sont absents 18 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 53

- Dont « pour » : 53

- Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
MONTREUX-VIEUX	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procurateur</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procurateur</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260607

DESIGNATION COMPLEMENTAIRES DES MEMBRES

COMMISSION CULTURE/PATRIMOINE/SPORT/ASSOCIATIONS

Vu la délibération n°C20260405 du Conseil communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la création des commissions thématiques intercommunales ;

Vu la délibération n°C20260406 du Conseil communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur l'ouverture des commissions aux conseiller(e)s municipaux des communes membres ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 ;

Vu la délibération n°C20260413 du Conseil Communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la désignation des membres de la commission thématique permanente « culture/patrimoine/sport/associations » ;

Le Président souligne que les agents de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ne peuvent siéger au sein des commissions ;

La candidature de Mme BUDZIK Samantha est de ce fait annulée ;

Vu les candidatures complémentaires des conseiller(e)s communautaires/conseiller(e)s municipaux suivant(e)s :

- Mme MARTINEAU Céline, conseillère communautaire suppléante de Bréchaumont
- Mme PETER Catherine, conseillère communautaire suppléante de Mooslargue
- Mme BALDASSI Nathalie, conseillère municipale de Hindlingen
- M. POELGER Rodolphe, conseiller municipal de Mooslargue
- M. SCHOULLER Sébastien, 2^{ème} adjoint de Mooslargue

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la délibération n°C20260413 du Conseil Communautaire de la séance du 23 avril 2026 compte-tenu des candidatures complémentaires ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme membres de la commission thématique permanente « culture/patrimoine/sport/associations » les conseiller(e)s communautaires et conseiller(e)s municipaux suivant(e)s :

Le Président de la Communauté de Communes et les Vice-Président(e)s sont membres de droit.

Président de commission : M. SUTTER Bernard, 6^{ème} Vice-Président/Maire de Sternenberg

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	Fonctions
ADAM Jean-Bernard	Titulaire/Maire de Largetzen
BERBETT Alexandre	Titulaire/Maire de Dannemarie
BRINGEL Eric	Titulaire/Maire de Buethwiller
CONRAD Jean-Louis	Titulaire/1er adjoint de Montreux-Vieux
CLORY Patrick	Titulaire/Maire de Fulleren
DEYBER Carole	Suppléante/1ère adjointe de Eteimbès
GESSIER Alain	Suppléant/1er adjoint de Diefmatten
GSCHWIND Brice	Suppléant/1er adjoint de Manspach
LAKOMIAK Evelyne	Titulaire/2ème adjointe de Dannemarie
LEWEK Vincent	Suppléant/1er adjoint de Romagny
MARTINEAU Céline	Suppléante/1ère adjointe de Bréchaumont
PETER Catherine	Suppléante/1ère adjointe de Mooslargue
PROB Anne	Titulaire/Maire de Romagny
ROBISCHUNG Francis	Titulaire/Maire de Traubach-le-Bas
SCHACHERER Emmanuel	Titulaire/Maire de Elbach
SCHITTLY Bernard	Titulaire/Maire de Guevenatten
VIRON Boris	Titulaire/CM de Dannemarie

CONSEILLERS MUNICIPAUX	Fonctions
BALDASSI Nathalie	CM de Hindlingen
BITSCH Martine	CM de Traubach-le-Bas
DEVEILLE Carole	CM de Mooslargue
FAUVEL Frédéric	2ème adjoint de Ballersdorf
FISCHER Audrey	CM de Balschwiller
GROFF Jean-Pierre	CM de Seppois-le-Bas
GUILLON Pascale	CM de Seppois-le-Bas
HELBLING Régine	2ème adjointe de Romagny
ICHKOUR Danièle	2ème adjointe de Fulleren
LAMY Julie	CM de Wolfersdorf
MECKER-FROEHLICH Gwendolyne	CM de Seppois-le-Bas
POELGER Rodolphe	CM de Mooslargue
SCHORR Pauline	2ème adjointe de Montreux-Vieux
SCHOULLER Sébastien	2ème adjoint de Mooslargue
SOMMA Françoise	CM de Traubach-le-Bas
VANPRAET Alain	CM de Bretten

- **DIT** que les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire ;
- **PREND ACTE** de l'annulation de la candidature de Mme BUDZIK Samantha ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération annule et remplace celle approuvée en séance du Conseil Communautaire du 23 avril 2026 portant le n°C20260413.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

*Désignation complémentaires membres commission infrastructures
intercommunales/travaux - Délibération n° C20260608*

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 41 membres titulaires
Sont absents 18 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 53
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
MONTREUX-VIEUX	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260608 **DESIGNATION COMPLEMENTAIRES DES MEMBRES** **COMMISSION INFRASTRUCTURES INTERCOMMUNALES/TRAVAUX**

Vu la délibération n°C20260405 du Conseil Communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la création des commissions thématiques intercommunales ;

Vu la délibération n°C20260406 du Conseil Communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur l'ouverture des commissions aux conseiller(e)s municipaux des communes membres ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 ;

Vu la délibération n°C20260414 du Conseil Communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la désignation des membres de la commission thématique permanente « infrastructures intercommunales/travaux » ;

Vu la candidature complémentaire du conseiller municipal suivant :

- M. SCHOULLER Sébastien, 2^{ème} adjoint de Mooslargue

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la délibération n°C20260414 du Conseil Communautaire de la séance du 23 avril 2026 compte-tenu des candidatures complémentaires ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme membres de la commission thématique permanente « infrastructures intercommunales/travaux » les conseiller(e)s communautaires et conseiller(e)s municipaux suivant(e)s :

Le Président de la Communauté de Communes et les Vice-Président(e)s sont membres de droit.

Président de commission : M. KRESS Nicolas, 7^{ème} Vice-Président/Maire de Wolfersdorf

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	Fonctions
ADAM Jean-Bernard	Titulaire/Maire de Largitzen
CONRAD Jean-Louis	Titulaire/1er adjoint de Montreux-Vieux
DZIURDZI Marie-Laure	Titulaire/4 ^{ème} adjointe de Dannemarie
GEIGER Claude	Titulaire/Maire de Friesen
GENTZBITTEL Claude	Titulaire/Maire de Hecken

MARTINEAU Céline	Suppléante/1er adjointe de Bréchaumont
RICKLIN Christophe	Titulaire/Maire de Hagenbach
SCHACHERER Emmanuel	Titulaire/Maire de Elbach
SCHWECHLER Fabien	Suppléant/1er adjoint de Fulleren
SIMET Luc	Titulaire 3ème adjoint de Dannemarie
VERCOUTER Lionel	Titulaire/Maire de Diefmatten
VIRON Boris	Titulaire/CM de Dannemarie
WIEDEMANN Pascal	Titulaire/Maire de Manspach

CONSEILLERS MUNICIPAUX	Fonctions
BANHOLZER Luc	CM de Mooslargue
BRUCKERT Patrick	2ème adjoint de Gildwiller
FAUVEL Frédéric	2ème adjoint de Ballersdorf
GROFF Jean-Pierre	CM de Seppois-le-Bas
GUTTINGER David	4ème adjoint de Seppois-le-Bas
LAINE Daniel	CM de Montreux-Vieux
ROTH Jean-Luc	2ème adjoint de Bernwiller
SCHOULLER Sébastien	2ème adjoint de Mooslargue

- **DIT** que les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération annule et remplace celle approuvée en séance du Conseil Communautaire du 23 avril 2026 portant le n°C20260414.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

Désignation complémentaires membres

commission attractivité du territoire/tourisme - Délibération n° C20260609

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 41 membres titulaires
Sont absents 18 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 53

- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
MONTREUX-VIEUX	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260609 **DESIGNATION COMPLEMENTAIRES DES MEMBRES** **COMMISSION ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE/TOURISME**

Vu la délibération n°C20260405 du Conseil communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la création des commissions thématiques intercommunales ;

Vu la délibération n°C20260406 du Conseil communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur l'ouverture des commissions aux conseiller(e)s municipaux des communes membres ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 ;

Vu la délibération n°C20260415 du Conseil Communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la désignation des membres de la commission thématique permanente « attractivité du territoire/tourisme » ;

Vu les candidatures complémentaires des conseiller(e)s communautaires/conseiller(e)s municipaux suivant(e)s :

- Mme DZIURDZI Marie-Laure, conseillère communautaire titulaire de Dannemarie
- Mme PETER Catherine, conseillère communautaire suppléante de Mooslargue
- Mme BALDASSI Nathalie, conseillère municipale de Hindlingen
- Mme DOLHEN Emilie, conseillère municipale de Friesen
- M. POELGER Rodolphe, conseiller municipal de Mooslargue
- M. SCHMITT Stéphane, conseiller municipal de Hagenbach

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la délibération n°C20260415 du Conseil Communautaire de la séance du 23 avril 2026 compte-tenu des candidatures complémentaires ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme membres de la commission thématique permanente « attractivité du territoire/tourisme » les conseiller(e)s communautaires et conseiller(e)s municipaux suivant(e)s :

Le Président de la Communauté de Communes et les Vice-Président(e)s sont membres de droit.

Président de commission : M. PONCET Stéphane, 8^{ème} Vice-Président/2^{ème} adjoint de Seppois-le-Bas

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	Fonctions
ASTGEN Denis	Titulaire/Maire de Chavannes-sur-l'Etang
DZIURDZI Marie-Laure	Titulaire/4 ^{ème} adjointe de Dannemarie
GESSIER Alain	Suppléant/1 ^{er} adjoint de Diefmatten
MARTINEAU Céline	Suppléante/1 ^{er} adjointe de Bréchaumont
NASS Denis	Titulaire/Maire de Gommersdorf
PETER Catherine	Suppléante/1 ^{ère} adjointe de Mooslargue
PROB Anne	Titulaire/Maire de Romagny
STUTZMANN Marc	Titulaire/Maire de Valdieu-Lutran

CONSEILLERS MUNICIPAUX	Fonctions
BALDASSI Nathalie	CM de Hindlingen
DOLHEN Emilie	CM de Friesen
FRANCOIS Tania	4 ^{ème} adjointe de Hagenbach
GROFF Jean-Pierre	CM de Seppois-le-Bas
HELBLING Régine	2 ^{ème} adjointe de Romagny
JUD Claude	CM de Wolfersdorf
MURER Sébastien	3 ^{ème} adjoint de Traubach-le-Bas
PIALAT Catherine	CM de Montreux-Vieux
POELGER Rodolphe	CM de Mooslargue
ROTH Jean-Luc	2 ^{ème} adjoint de Bernwiller
SCHMITT Stéphane	CM de Hagenbach
ZINK Olivier	CM de Eteimbes
ZINTY Danielle	2 ^{ème} adjointe de Wolfersdorf

- **DIT** que les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération annule et remplace celle approuvée en séance du Conseil Communautaire du 23 avril 2026 portant le n°C20260415.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
 Le Président, Nicolas HOLLEVILLE

Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD




EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

Désignation complémentaires membres commission communication

Délibération n° C20260627

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 41 membres titulaires
Sont absents 18 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 53

- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
MONTREUX-VIEUX	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260627

DESIGNATION COMPLEMENTAIRES DES MEMBRES

COMMISSION COMMUNICATION

Vu la délibération n°C20260405 du Conseil communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la création des commissions thématiques intercommunales ;

Vu la délibération n°C20260406 du Conseil communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur l'ouverture des commissions aux conseiller(e)s municipaux des communes membres ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 ;

Vu la délibération n°C20260416 du Conseil Communautaire en séance du 23 avril 2026, portant sur la désignation des membres de la commission thématique permanente « communication » ;

Vu la candidature complémentaire de la conseillère municipale suivante :

- Mme DOLHEN Emilie, conseillère municipale de Friesen

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la délibération n°C20260416 du Conseil Communautaire de la séance du 23 avril 2026 compte-tenu de la candidature complémentaire ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme membres de la commission thématique permanente « communication » les conseiller(e)s communautaires et conseiller(e)s municipaux suivant(e)s :

Le Président de la Communauté de Communes et les Vice-Président(e)s sont membres de droit.

Président de commission : M. PONCET Stéphane, 8^{ème} Vice-Président/2^{ème} adjoint de Seppois-le-Bas

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	Fonctions
BURGY Annick	Suppléante/2 ^{ème} adjointe de Retzwiller
CONRAD Jean-Louis	Titulaire/1 ^{er} adjoint de Montreux-Vieux
MARTINEAU Céline	Suppléante/1 ^{ère} adjointe de Bréchaumont
SCHNOEBELEN Virginie	Titulaire/1 ^{ère} adjointe de Gildwiller
WUEST Laurent	Titulaire/Maire de Ballersdorf
ZINCK Jean-Michel	Titulaire/Maire de Strueth

CONSEILLERS MUNICIPAUX	Fonctions
DOLHEN Emilie	CM de Friesen
LAINE Daniel	CM de Montreux-Vieux

- **DIT** que les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération annule et remplace celle approuvée en séance du Conseil Communautaire du 23 avril 2026 portant le n°C20260416.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE

Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00
Adoption règlement intérieur du Conseil Communautaire de la CCSAL
Délibération n° C20260613

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 42 membres titulaires
Sont absents 17 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 54
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBGERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTRÉUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
MONTRÉUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETTWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procurator</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procurator</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260613**ADMINISTRATION GENERALE**

**ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue**

Vu l'installation du Conseil Communautaire en date du 09 avril 2026 ;

En application des articles L. 2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue doit établir le règlement intérieur de l'organe délibérant du Conseil Communautaire, visant à définir l'organisation et le fonctionnement des séances dans les six mois qui suivent son installation ;

Vu la présentation du projet du règlement intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, tel que présenté et annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE

Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD




Règlement intérieur du conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le 07/07/2026

ID : 068-200066033-20260625-C20260613-DE



Préambule

Le Conseil Communautaire, conformément aux articles L. 2121-8 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation. Ce règlement vise à définir l'organisation et le fonctionnement de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue (CCSAL).

Chapitre 1 : Séances du Conseil Communautaire

Article 1 : Périodicité des séances

Article L. 2121-7, L. 2121-9 et L. 5211-1 du CGCT

Le Conseil Communautaire se réunit au moins une fois par trimestre. Le Président peut convoquer des séances supplémentaires selon les nécessités des affaires.

Il est également tenu de le convoquer à la demande d'un tiers des membres du Conseil Communautaire ou du représentant de l'État.

Article 2 : Convocations

Article L. 2121-10 et L. 5211-1 du CGCT

Les convocations, établies par le Président, mentionnent l'ordre du jour et sont adressées aux conseillers au moins cinq jours francs avant la séance, sauf urgence.

Elles sont adressées par principe aux membres du Conseil Communautaire (titulaires et suppléants), de manière dématérialisée et par écrit à leur domicile ou à une autre adresse si le conseiller en fait la demande expresse.

Une note de synthèse des affaires à délibérer accompagne la convocation, ainsi que tout document utile à la bonne tenue de la séance et des questions à l'ordre du jour.

Article 3 : Ordre du jour

Article L. 2121-11 et L. 2121-12 du CGCT

Le Président fixe l'ordre du jour, qui peut inclure les affaires demandées par un tiers des membres du Conseil Communautaire. Les affaires urgentes peuvent être introduites exceptionnellement lors d'un Conseil, après accord de la majorité des membres du Conseil.

Au cours de la séance, le Président aborde les points de l'ordre du jour dans l'ordre arrêté par la convocation.

Il peut décider de ne pas aborder un point à l'ordre du jour et de le remettre à une séance ultérieure.

Table des matières

Préambule.....	- 2 -
Chapitre 1 : Séances du Conseil Communautaire.....	- 2 -
Article 1 : Périodicité des réunions.....	- 2 -
Article 2 : Convocations.....	- 2 -
Article 3 : Ordre du jour.....	- 2 -
Article 4 : Demande d'informations complémentaires auprès de l'administration.....	- 3 -
Chapitre 2 : Fonctionnement des séances.....	- 3 -
Article 5 : Quorum et mandats.....	- 3 -
Article 6 : Secrétaire de séance.....	- 3 -
Article 7 : Publicité et huis clos.....	- 3 -
Article 8 : Présidence.....	- 4 -
Article 9 : Lieu des séances.....	- 4 -
Chapitre 3 : Débats et votes.....	- 5 -
Article 10 : Déroulement des débats.....	- 5 -
Article 11 : Amendements.....	- 5 -
Article 12 : Votes.....	- 5 -
Article 13 : Questions orales.....	- 6 -
Chapitre 4 : Commissions et gestion des services publics.....	- 6 -
Article 14 : Commissions thématiques.....	- 6 -
Article 15 : Droit d'accès aux dossiers.....	- 7 -
Chapitre 5 : Délibérations.....	- 7 -
Article 16 : Publication des délibérations.....	- 7 -
Article 17 : Suivi des délibérations et transmission pour contrôle de légalité.....	- 7 -
Article 18 : Procédure en cas de délibération annulée ou contestée.....	- 8 -
Article 19 : Archivage et accessibilité des délibérations.....	- 8 -
Chapitre 6 : Dispositions diverses.....	- 8 -
Article 20 : Gestion administrative.....	- 8 -
Article 21 : Modification du règlement.....	- 8 -
Article 22 : Entrée en vigueur du règlement.....	- 8 -

- 1 -

Règlement intérieur du conseil communautaire - CCSAL

- 2 -

Règlement intérieur du conseil communautaire - CCSAL

Article 4 : Demande d'informations complémentaires auprès de l'administration

Article L. 2121-13 du CGCT

Tout membre du Conseil Communautaire a le droit de demander des informations complémentaires sur les affaires inscrites à l'ordre du jour. Ces demandes doivent être adressées par écrit au Président au moins 72 heures avant le début de la séance du conseil. Les informations relatives à un point de l'ordre du jour devront être communiquées au conseiller demandeur au plus tard 24 heures avant la séance, sous réserve de leur disponibilité.

Dans le cas où les informations ne concernent pas l'ordre du jour, elles seront fournies dans un délai maximum de quinze jours suivant la réception de la demande. En cas d'impossibilité de fournir les informations dans ce délai, le conseiller demandeur sera informé des raisons du retard et du nouveau délai prévu pour la communication des informations.

Toute question ou intervention auprès des services administratifs de la Communauté de Communes doit se faire sous couvert du Président, afin de garantir une gestion centralisée et harmonieuse des demandes. Un suivi de toutes les demandes d'informations sera assuré par l'administration, et un rapport des demandes effectuées pourra être présenté en début de séance si nécessaire.

Chapitre 2 : Fonctionnement des séances

Article 5 : Quorum et mandats

Article L. 2121-17 et L. 2121-20 du CGCT

Le Conseil Communautaire ne délibère que si la majorité des membres sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est faite et la majorité n'est plus requise.

Un membre absent peut déléguer son vote à un autre conseiller communautaire titulaire, avec un seul mandat par conseiller.

Cette délégation de vote n'est possible que si le suppléant du conseiller titulaire est absent. Dans ce cas, la délégation doit être formalisée par écrit au Président et transmise par mail au secrétariat de la Présidence au plus tard en fin de matinée du jour J de la séance.

Article 6 : Secrétaire de séance

Article L. 2121-15 du CGCT

Le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs secrétaires au début de chaque séance pour assister le Président dans la gestion des débats et des votes.

Article 7 : Publicité et huis clos

Article L. 2121-18 et L. 5211-11 du CGCT

Les séances sont publiques, mais le Conseil Communautaire peut décider, à la majorité absolue, de se réunir à huis clos sur demande du Président ou de cinq membres du Conseil.

La presse locale est autorisée à assister aux séances du Conseil Communautaire et à en rendre compte publiquement. Les débats et les votes peuvent ainsi faire l'objet de comptes-rendus diffusés dans les médias locaux.

Les séances du Conseil Communautaire sont enregistrées pour la bonne retranscription du procès-verbal et seront ensuite supprimées dès approbation du procès-verbal lors de la séance ultérieure.

En outre, les séances du Conseil Communautaire peuvent être filmées, sous réserve de l'accord préalable du Président. Les vidéos des séances pourront être diffusées sur les supports numériques de la Communauté de Communes, y compris les réseaux sociaux, afin d'informer et de sensibiliser le grand public sur les décisions prises par l'assemblée délibérante.

En cas de séance à huis-clos, ni la présence de la presse locale ni le captage vidéo ne sont possibles.

Article 8 : Présidence

Article L. 2121-14 du CGCT

Le Conseil Communautaire est présidé par le Président de la Communauté de Communes ou, en son absence, par celui qui le remplace (un Vice-Président ou un autre membre désigné). Le Président ouvre la séance, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, et met aux voix les propositions et délibérations. Il peut suspendre la séance et la clore une fois l'ordre du jour épuisé. Lorsqu'il s'agit du compte administratif (ou compte financier unique) de la collectivité, le Président doit se retirer au moment du vote, et un autre membre préside la séance pour cette délibération.

C'est pourquoi exceptionnellement pour la séance où le compte administratif (ou compte financier unique) est voté, le Président ne pourra recevoir de procuration.

Par défaut, le Conseil Communautaire se réunit en présentiel. Cependant, en cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure, il est possible d'organiser la séance en visioconférence. Cette décision doit être prise en accord avec le Président. Dans ce cadre, les débats se dérouleront via un outil de téléconférence sécurisé, et les votes seront recueillis de manière électronique selon des modalités garantissant la transparence et la fiabilité des suffrages.

Le recours au vote électronique est également autorisé, en permettant de recueillir les suffrages de manière sécurisée et transparente. Les modalités techniques du vote sont préalablement communiquées aux membres du Conseil Communautaire.

Article 9 : Lieu des séances

Le Conseil Communautaire se réunit dans un lieu choisi par le Président, sur le territoire de l'une des communes membres de la Communauté de Communes, à condition que ce lieu ne contrevienne pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires, qu'il permette d'assurer la publicité des séances et qu'il possède les conditions techniques nécessaires à la projection informatique.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire pourra également se réunir au Siège de la Communauté de communes Sud Alsace Largue au 7 rue de Bâle à Dannemarie.

Le public est averti de la convocation du Conseil Communautaire par voie d'affichage sur le panneau dédié à l'entrée du bâtiment du Siège de la collectivité à Dannemarie, et sur le site internet de la collectivité : www.sudalsace-largue.fr

Chapitre 3 : Débats et votes

Article 10 : Déroulement des débats

Article L. 2121-13 et L. 2121-19 du CGCT

Le Président organise les débats en respectant l'ordre des questions à l'ordre du jour. Chaque membre peut demander la parole, mais les interventions doivent concerner ou être en rapport avec le sujet débattu. Un membre du Conseil Communautaire ne peut prendre la parole sans l'avoir obtenue du Président.

Seuls les membres du Conseil Communautaire (titulaires & suppléants) peuvent prendre la parole après accord du Président.

Les membres du Conseil Communautaire prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande.

Lorsqu'un membre du Conseil Communautaire s'écarter de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Président.

Le Président peut déléguer la présentation des points aux Vice-Présidents ou à toute personne ayant les compétences pour apporter des informations éclairées au Conseil Communautaire.

Le Président a également la possibilité de suspendre temporairement une séance du Conseil Communautaire si les circonstances l'exigent (par exemple, pour permettre des consultations supplémentaires ou en cas d'incident). La suspension de séance peut être décidée de sa propre initiative ou à la demande d'un ou plusieurs membres du Conseil, sous réserve de l'accord de la majorité des membres présents. La séance sera alors reprise à l'issue de la suspension, dans le respect de l'ordre du jour.

Article 11 : Amendements

Article L. 2121-20 du CGCT

Des amendements ou projets peuvent être proposés en cours de séance. Ils sont soumis au vote ou renvoyés à une commission pour étude approfondie.

Article 12 : Votes

Article L. 2121-21 du CGCT

Les délibérations sont adoptées à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante, sauf pour les scrutins secrets. Le mode de votation ordinaire au sein du Conseil Communautaire peut être le vote à main levée ou par le dispositif de boîtier électronique. Le choix relève du Président de la séance.

En cas de vote à main levée, le Président compte, s'il est nécessaire, le nombre de votants pour, et le cas échéant, le nombre de votants contre, ainsi que les abstentions.

- 5 -

Règlement intérieur du conseil communautaire - CCSAL

Les commissions peuvent entendre, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées.

Elles n'ont pas pouvoir de décision et émettent leur avis à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum ne soit exigé. S'il y a partage des voix, le rapport relatif à l'affaire en cause doit le mentionner, la voix du Président étant toutefois prépondérante.

Le Président de la CCSAL en est Président de droit, mais les commissions peuvent désigner un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent.

Si nécessaire, le Conseil Communautaire peut décider de créer une commission spéciale en vue d'examiner une question particulière.

Un agent en charge de la gestion de la commission de la Communauté de Communes ou son représentant assiste de plein droit aux réunions des commissions thématiques, assurant le secrétariat des réunions.

Les séances des commissions thématiques ne sont pas publiques.

Article 15 : Droit d'accès aux dossiers

Article L. 2121-13 et L. 2121-19 du CGCT

Les membres du Conseil Communautaire ont accès aux dossiers préparatoires et aux projets de contrats. Les documents sont consultables avant les séances, au sein des locaux de la CCSAL, après en avoir fait la demande au Président, ce dernier fixe les modalités de consultation pour chaque demande.

Chapitre 5 : Délibérations

Article 16 : Publication des délibérations

Article L. 2121-25 du CGCT

Les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire doivent être publiées dans un délai raisonnable après la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cette publication s'effectuera sur le site internet de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue (www.sudalsace-largue.fr) les rendant ainsi exécutoires dans le même temps que la transmission par voie dématérialisée au contrôle de légalité du service de la Préfecture. Une synthèse des délibérations et des résultats de vote pourra être affichée à l'entrée du Siège de la collectivité à Dannemarie sur le panneau dédié, afin de permettre une large diffusion et d'informer le public des décisions prises.

Article 17 : Suivi des délibérations et transmission pour contrôle de légalité

Article L. 2131-1 du CGCT

Une fois les délibérations adoptées, un suivi rigoureux de leur traitement est mis en place pour garantir leur bonne exécution. L'administration est responsable de transmettre les délibérations au préfet pour le contrôle de légalité dans un délai raisonnable suivant leur adoption.

- soit lorsqu'un tiers

- soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation. Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise par le plus âgé. Le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Président peut faire voter, avant le texte principal, pour ou contre sur des amendements aux projets de délibérations présentées. Tout projet de délibération peut être renvoyé pour étude complémentaire si la majorité du Conseil Communautaire le décide.

Lorsqu'un vote concerne l'attribution d'une subvention ou de tout autre avantage à une personne morale de droit privé dont un Conseiller Communautaire disposant d'une délégation est partie prenante (membre, administrateur ou autre), il est demandé à ce Conseiller de signaler cette situation avant le vote. Cette déclaration permettra d'éviter toute suspicion de gestion de fait et d'assurer la transparence des délibérations.

Dans ce cas, le conseiller concerné devra se retirer de la salle pendant toute la durée des débats et du vote relatif à cette subvention. Son absence sera consignée dans le procès-verbal de la séance, et il ne pourra ni participer à la discussion ni prendre part au vote.

Cette procédure vise à garantir l'impartialité des décisions prises par le Conseil Communautaire et à éviter tout risque de conflit d'intérêts.

Article 13 : Questions orales

Chaque Conseiller Communautaire peut adresser au Président des questions orales ayant trait aux affaires de la collectivité.

Les questions devront être déposées au moins 48 heures avant la séance du Conseil Communautaire, faute de quoi, le Président aura la faculté de les renvoyer à la séance suivante.

Les questions orales sont évoquées en tout dernier lieu dans la partie « Informations & divers », après examen complet des questions figurant à l'ordre du jour.

Chapitre 4 : Commissions et gestion des services publics

Article 14 : Commissions Thématiques

Article L. 2121-22 du CGCT

Le Conseil Communautaire constitue des commissions permanentes et temporaires pour étudier les affaires. Elles émettent des avis mais ne disposent pas du pouvoir de décision.

Les commissions instruisent les affaires qui leur sont soumises par le Président et en particulier, préparent les rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leur secteur d'activités.

- 6 -

Règlement intérieur du conseil communautaire - CCSAL

Article 18 : Procédure en cas de délibération annulée ou contestée

Article L. 2131-6 et L. 2131-7 du CGCT

Si une délibération fait l'objet d'une observation du préfet dans le cadre du contrôle de légalité, ou si elle est contestée devant un tribunal administratif, les membres du Conseil communautaire en seront informés dans les plus brefs délais. En fonction des remarques ou décisions juridiques, une nouvelle délibération pourra être proposée lors d'une séance ultérieure pour rectifier la situation, retirer ou abroger la délibération.

Article 19 : Archivage et accessibilité des délibérations

Article L. 2121-26 et L. 5211-46 du CGCT

Toutes les délibérations, une fois publiées et transmises, seront archivées dans les services administratifs de la Communauté de Communes. Un registre des délibérations est tenu à jour, accessible au public sur demande, conformément aux dispositions en matière de transparence des actes administratifs.

Chapitre 6 : Dispositions diverses

Article 20 : Gestion administrative

L'ensemble des tâches administratives relatives au fonctionnement du Conseil Communautaire, convocation, déroulement des séances, procès-verbal, est réalisé par les services de la Communauté de Communes sous l'autorité du Président et de la Direction générale des services.

Ils préparent également les notes de synthèses, documents de présentation et projets de délibération en collaboration avec les services concernés.

Article 21 : Modification du règlement

Article L. 2121-28 du CGCT

Le présent règlement peut être modifié à la demande du président ou d'un tiers des membres du Conseil.

Article 22 : Entrée en vigueur du règlement

Le présent règlement entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil Communautaire.

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTkirch
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00
Approbation lancement & démarche d'élaboration du PICS
Délibération n° C20260614

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 42 membres titulaires
Sont absents 17 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 54
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBGERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTE	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260614**ADMINISTRATION GENERALE****APPROBATION DU LANCEMENT ET DE LA DEMARCHE D'ELABORATION
DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)****Le Conseil Communautaire,**

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers (dite loi « Matras »), et notamment son article 11 imposant l'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde dans un délai de cinq ans à compter de sa promulgation, soit avant le 25 novembre 2026 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-9 relatif aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.731-3 et L.731-4 et les articles R.731-1 à R.731-10 relatifs aux plans communaux et intercommunaux de sauvegarde ;

Vu le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde, modifiant le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le courrier du Préfet du Haut-Rhin en date du 29 août 2022 notifiant à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue l'obligation d'élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde dans le délai imparti ;

Considérant que le territoire communautaire est exposé à divers risques majeurs (naturels, technologiques, sanitaires, etc.) nécessitant une organisation coordonnée de la réponse de sécurité civile à l'échelle intercommunale ;

Considérant que l'élaboration d'un PICS est obligatoire pour la communauté dès lors qu'au moins une de ses communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), ce qui est le cas en l'espèce ;

Considérant l'intérêt pour l'EPCI d'engager la démarche PICS sans attendre la date butoir du 25 novembre 2026, afin de structurer la solidarité intercommunale en cas de crise et d'assurer la continuité des services communautaires essentiels ;

Pour rappel, le projet de Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue s'inscrit dans le cadre des obligations issues de la loi du 25 novembre 2021 dite « Matras », imposant aux EPCI l'élaboration d'un dispositif de gestion de crise à l'échelle intercommunale avant fin 2026. Cette démarche vise à structurer l'organisation, la coordination et la

réponse opérationnelle face aux événements majeurs susceptibles d'affecter le territoire. Le PICS constitue à la fois un outil de mise en conformité réglementaire et un levier structurant pour renforcer la capacité du territoire à faire face aux crises, dans une logique de solidarité et de mutualisation intercommunale et de sécurisation durable des populations.

Le déploiement de la démarche repose sur une organisation interne structurée autour de plusieurs étapes clés : une phase initiale de cadrage et de mobilisation des acteurs complétée d'un questionnaire vers les communes recensant les PCS en cours, l'élaboration d'un diagnostic territorial approfondi avec l'AFUT, puis de l'élaboration du PICS (volets stratégique et opérationnel), avant une phase de test, d'appropriation et de validation.

L'AFUT Sud-Alsace intervient en appui technique, en assurant la conduite de la phase diagnostic, l'animation des travaux, la production des livrables (analyses, cartographies, outils opérationnels) et l'accompagnement méthodologique jusqu'à la formalisation du plan. Sur le plan opérationnel, le projet prévoit après la réalisation d'un diagnostic territorial consolidé, la rédaction du PICS (volets stratégique et opérationnel, fiches réflexes, annuaire de crise), l'analyse des plans communaux de sauvegarde existants, ainsi que l'organisation d'exercices de simulation avant validation. Sur le plan technique et financier, la démarche intègre la mobilisation de moyens internes et externes, la structuration d'outils partagés (bases de données, supports opérationnels, annuaires de crise) ainsi que la mise en place d'un budget pluriannuel dédié, permettant de sécuriser la réalisation du projet, son déploiement opérationnel et sa pérennisation dans le temps.

La délibération soumise au Conseil Communautaire formalise le lancement de cette démarche et rappelle le cadre juridique et les motivations du projet, souligne l'exposition du territoire aux risques majeurs et acte l'engagement de la collectivité dans une dynamique anticipatrice. Elle prévoit notamment l'approbation du lancement du PICS, l'autorisation donnée au Président pour engager les démarches nécessaires, la mise en place d'un budget dédié et l'association étroite des communes et partenaires institutionnels aux travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l'engagement de de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue dans la démarche et l'élaboration de son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) et d'engager l'ensemble des études, partenariats et travaux nécessaires à sa réalisation ;
- **DESIGNE** comme élu référent, M. Thierry JACOBBERGER, 1er Vice-Président, chargé de piloter la démarche et l'élaboration du PICS, d'animer un comité de pilotage dédié et d'assurer le suivi de la mise en œuvre ainsi que des futures révisions du plan ;
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes, ou son représentant M. Thierry JACOBBERGER, 1er Vice-Président, dûment habilité, à signer tous actes et documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et notamment : conventions de partenariat, demandes de subventions, contrats de prestation intellectuelle, ordres de service et avenants dans les limites réglementaires et des délibérations accordées.

Le Conseil Communautaire décide d'associer étroitement l'ensemble des communes membres aux travaux d'élaboration du PICS, notamment via la participation active des maires ou de leurs représentants. Il invite également l'ensemble des partenaires institutionnels concernés : Préfecture,

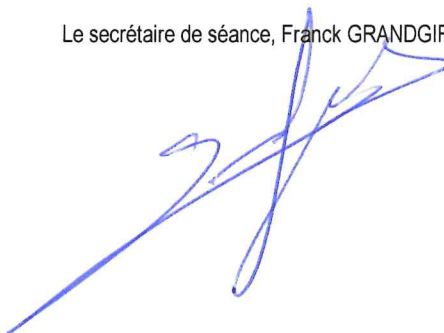
SDIS, Gendarmerie, Police nationale, SAMU et tout organisme utile à prendre part activement à la démarche et aux opérations associées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

*Reversement aux communes membres CCSAL taxe exploitation
infrastructures de transport longue distance perçue en 2025
Délibération n° C20260615*

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 42 membres titulaires
Sont absents 17 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 54
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
MONTREUX-VIEUX	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG Procuration	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260615

FINANCES

REVERSEMENT AUX COMMUNES MEMBRES DE LA TAXE SUR L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT LONGUE DISTANCE PERCUE EN 2025

Vu l'article 100 de la loi de finances pour 2024 portant le n°2023-1322 du 29 décembre 2023, instaurant la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance,

Vu le décret n° 2025-964 du 12 septembre 2025 portant modalités de répartition de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD),

Vu l'arrêté du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance pour l'année 2024,

Considérant que la loi de finances pour 2024 a prévu le renforcement des ressources affectées aux collectivités pour l'exercice de leurs missions en matière de mobilité, et qu'à ce titre, l'article 100 de la loi précitée prévoit l'affectation d'une fraction du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD) aux collectivités gestionnaires de voirie.

Considérant que les montants attribués aux EPCI à fiscalité propre bénéficiaires ont été notifiés par arrêté du ministère des transports du 16 décembre 2025.

Considérant que, conformément au décret d'application n°2025-964 du 12 septembre 2025, les EPCI auxquels les communes n'ont pas transféré la totalité de la compétence doivent reverser cette attribution aux communes membres en tenant compte de la répartition de l'exercice de la compétence, notamment au regard de la définition de l'intérêt communautaire attaché à la compétence « voirie d'intérêt communautaire » ainsi que de la longueur de voirie relevant de la compétence communale.

Considérant que les données relatives aux longueurs de voirie communales sont issues du recensement réalisé par l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN), utilisé notamment pour le calcul de la dotation de solidarité rurale et la dotation globale de fonctionnement des communes et départements, conformément à l'article R. 2334-8- 1 du CGCT.

Considérant que la Communauté de Communes Sud Alsace Lague a perçu 12 809€ en décembre 2025, au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance pour l'année 2024.

Considérant que cette dotation de reversement constitue **une dépense obligatoire** de l'EPCI.

Il est proposé de reverser l'intégralité de la somme perçue aux communes membres au prorata des longueurs de voirie communale recensé par l'IGN, soit :

Code INSEE de la commune	Nom de la commune	Nom de l'EPCI	Longueur de voirie en mètres	Montant TEITLD - A reverser
68002	ALTENACH	CC SUD ALSACE LARGUE	7 001	354,00 €
68006	BERNWILLER	CC SUD ALSACE LARGUE	13 333	673,00 €
68017	BALLERSDORF	CC SUD ALSACE LARGUE	14 351	725,00 €
68018	BALSCHWILLER	CC SUD ALSACE LARGUE	6 505	329,00 €
68024	BELLEMAGNY	CC SUD ALSACE LARGUE	855	43,00 €
68050	BRECHAUMONT	CC SUD ALSACE LARGUE	2 557	129,00 €
68052	BRETEN	CC SUD ALSACE LARGUE	1 193	60,00 €
68057	BUETHWILLER	CC SUD ALSACE LARGUE	3 102	157,00 €
68065	CHAVANNES-SUR-L'ETANG	CC SUD ALSACE LARGUE	5 099	258,00 €
68068	DANNEMARIE	CC SUD ALSACE LARGUE	16 127	815,00 €
68071	DIEFMATTEN	CC SUD ALSACE LARGUE	2 088	105,00 €
68077	EGLINGEN	CC SUD ALSACE LARGUE	7 186	363,00 €
68079	ELBACH	CC SUD ALSACE LARGUE	2 380	120,00 €
68085	ETEIMBES	CC SUD ALSACE LARGUE	1 820	92,00 €
68086	FALKWILLER	CC SUD ALSACE LARGUE	1 163	59,00 €
68098	FRIESEN	CC SUD ALSACE LARGUE	7 938	401,00 €
68100	FULLEREN	CC SUD ALSACE LARGUE	6 682	338,00 €
68105	GILDWILLER	CC SUD ALSACE LARGUE	2 521	127,00 €
68107	GOMMERSDORF	CC SUD ALSACE LARGUE	8 380	423,00 €
68114	GUEVENATTEN	CC SUD ALSACE LARGUE	865	44,00 €
68119	HAGENBACH	CC SUD ALSACE LARGUE	6 615	334,00 €
68125	HECKEN	CC SUD ALSACE LARGUE	4 853	245,00 €
68137	HINDLINGEN	CC SUD ALSACE LARGUE	11 986	605,00 €
68176	LARGITZEN	CC SUD ALSACE LARGUE	4 832	244,00 €
68192	VALDIEU-LUTRAN	CC SUD ALSACE LARGUE	6 982	353,00 €
68196	MAGNY	CC SUD ALSACE LARGUE	2 139	108,00 €
68200	MANSPACH	CC SUD ALSACE LARGUE	2 794	141,00 €
68202	MERTZEN	CC SUD ALSACE LARGUE	3 185	161,00 €
68214	MONTREUX-JEUNE	CC SUD ALSACE LARGUE	5 529	279,00 €
68215	MONTREUX-VIEUX	CC SUD ALSACE LARGUE	7 846	396,00 €
68216	MOOSLARGUE	CC SUD ALSACE LARGUE	5 316	269,00 €
68257	PFETTERHOUSE	CC SUD ALSACE LARGUE	12 235	618,00 €
68268	REZWILLER	CC SUD ALSACE LARGUE	11 216	567,00 €
68282	ROMAGNY	CC SUD ALSACE LARGUE	1 596	81,00 €
68293	SAINT-COSME	CC SUD ALSACE LARGUE	82	4,00 €
68299	SAINT-ULRICH	CC SUD ALSACE LARGUE	5 869	296,00 €
68305	SEPPOIS-LE-BAS	CC SUD ALSACE LARGUE	12 308	622,00 €
68306	SEPPOIS-LE-HAUT	CC SUD ALSACE LARGUE	3 265	165,00 €
68326	STERNENBERG	CC SUD ALSACE LARGUE	2 548	129,00 €
68330	STRUETH	CC SUD ALSACE LARGUE	7 153	361,00 €
68336	TRAUBACH-LE-BAS	CC SUD ALSACE LARGUE	7 076	357,00 €
68337	TRAUBACH-LE-HAUT	CC SUD ALSACE LARGUE	4 876	246,00 €
68340	UEBERSTRASS	CC SUD ALSACE LARGUE	5 132	259,00 €
68378	WOLFERSDORF	CC SUD ALSACE LARGUE	7 001	354,00 €
			253 580	12 809,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

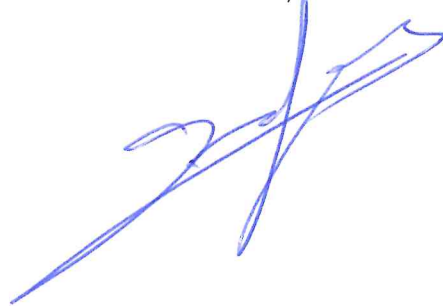
- **DECIDE** du reversement de l'intégralité du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance perçue par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue aux communes membres au titre de l'année 2024, soit un montant total de 12 809€ ;
- **DEMANDE DE REPARTIR** l'intégralité de cette somme entre les communes membres de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue au prorata des longueurs de voirie tel que calculée au tableau présenté ci-dessus ;
- **CHARGE** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le 07/07/2026

ID : 068-200066033-20260625-C20260616-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

*Admission non-valeur pertes sur créances éteintes
Budget Principal/ASS/BOM - Délibération n° C20260616*

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 42 membres titulaires
Sont absents 17 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 48
- Dont « contre » : 05
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTRÉUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
MONTRÉUX-VIEUX	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procurateur</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procurateur</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260616

FINANCES

ADMISSION EN NON-VALEUR POUR PERTES SUR CREANCES ETEINTES Budget Principal n°01/2026 – Budget annexe assainissement n°01/2026 Budget annexe produits résiduels « BOM » n°01/2026

Vu la demande présentée par le Comptable public du Service de Gestion Comptable d'Altkirch, dans le cadre d'admission en non-valeur pour pertes sur créances éteintes, au budget Principal, au budget annexe assainissement, au budget annexe produits résiduels (BOM) ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'admettre en non-valeur le montant des pertes sur créances éteintes, au budget Principal, au budget annexe assainissement, au budget annexe produits résiduels (BOM), tels que présentés.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 48 voix pour, 05 voix contre et 01 abstention :

❖ BUDGET PRINCIPAL n°01/2026 :

DECIDE d'admettre en non-valeur le montant des pertes sur créances éteintes au budget Principal, comme suit :

Sur l'article 6542 pour pertes sur créances éteintes le montant suivant :

Débiteur	Motif	Montant en €	Nature
SGC ALTkirch	Surendettement et décision effacement de dette	1 830,20	CLSH Transports scolaires

Soit un total à l'article 6542 « pertes sur créances éteintes » d'un montant de 1 830,20€.

❖ BUDGET annexe assainissement n°01/2026 :

DECIDE d'admettre en non-valeur le montant des pertes sur créances éteintes au budget annexe assainissement, comme suit :

Sur l'article 6542 pour pertes sur créances éteintes le montant suivant :

Débiteur	Motif	Montant en €	Nature
SGC ALTkirch	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ, surendettement et décision effacement de dette	11 889,67	Assainissement

Soit un total à l'article 6542 « pertes sur créances éteintes » d'un montant de 11 889,67€.

❖ **BUDGET annexe produits résiduels « BOM » n°01/2026 :**

DECIDE d'admettre en non-valeur le montant des pertes sur créances éteintes au budget annexe produits résiduels « BOM », comme suit :

Sur l'article 6542 pour pertes sur créances éteintes le montant suivant :

Débiteurs	Motif	Montant en €	Nature
SGC ALTKIRCH	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ, surendettement et décision effacement de dette	15 025,44	Ordures ménagères

Soit un total à l'article 6542 « pertes sur créances éteintes » d'un montant de 15 025,44€.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE

Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

*Approbation clé financement projet santé porté par les intercos
dans le cadre du CLS - Délibération n° C20260617*

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 42 membres titulaires
Sont absents 17 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBGERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
MONTREUX-VIEUX	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procurator</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procurator</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260617

ENFANCE-JEUNESSE/POLITIQUES SOCIALES & DE SANTE/ACCESSIBILITE APPROBATION CLE DE FINANCEMENT DU PROJET SANTE PORTE PAR LES INTERCOMMUNALITES DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Vu les délibérations n°C20251233 & n°C20251234 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2025 dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS) ;

Vu la délibération n°C20260317 du Conseil Communautaire du 12 mars 2026 approuvant la convention et notamment les conditions financières de mise à disposition d'un poste de coordinateur du Contrat Local de Santé avec la Communauté de Communes Sundgau ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en séance du 17 juin 2026 à l'adoption d'une clé de financement de principe au prorata de la population DGF des deux intercommunalités pour la réalisation de projets sur l'ensemble du périmètre CLS ;

Afin de faciliter la mise en œuvre d'actions intéressant les deux collectivités porteuses du CLS sur l'ensemble du territoire du Contrat Local de Santé, il est proposé d'approuver une clé de financement des actions portées dans le cadre du CLS et sur l'ensemble du périmètre du CLS intéressant les deux collectivités porteuses, comme suit :

- financement des projets au prorata de la population DGF des deux intercommunalités déduction faite des subventions acquises.

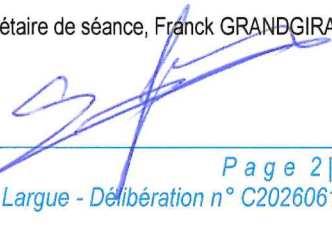
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 53 voix pour, 0 voix contre et 01 abstention :

- **APPROUVE** une clé de financement des actions portées dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) et sur l'ensemble du périmètre du CLS intéressant les deux collectivités porteuses de manière équitable et équivalente au prorata de la population DGF des deux intercommunalités déduction faite des subventions acquises ;
- **CHARGE** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE

Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00
Approbation plan financement projet medicobus 2026
Délibération n° C20260618

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 42 membres titulaires
Sont absents 17 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 46
- Dont « contre » : 01
Dont abstentions : 07

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
MONTREUX-VIEUX	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procurator</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procurator</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260618 **ENFANCE-JEUNESSE/POLITIQUES SOCIALES & DE SANTE/ACCESSIBILITE** **PROJET MEDICOBUS 2026** **APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Vu la difficulté du parcours santé notamment concernant certaines spécialités médicales ;

Vu la demande de l'ARS de proposer un projet global et coordonner sur le territoire du Contrat Local de Santé (CLS), dans le but de proposer aux habitants des actions de prévention et de dépistages de 1er niveau sur le territoire ;

Vu l'avis favorable de principe du Bureau communautaire en séance du 17 juin 2026, dans le cadre du projet medicobus pour le territoire en attente d'un plan de financement affiné ;

Il est proposé de mettre en œuvre un projet global de medicobus sur le territoire du CLS Sundgau.

Ce projet contient deux volets :

- 1er volet : prévention du cancer du sein avec le camion M'ta santé. Plusieurs campagnes de dépistage sont organisées au cours du second semestre 2026 sont incluses dans le projet global :
 - sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue (CCSAL) : Dannemarie, Gildwiller, Mooslargue
 - sur le territoire de la Communauté de Communes Sundgau (CCS) : Hirsingue
- 2ème volet : proposition d'actions de prévention sur les spécialités médicales de cardiologie, dermatologie, santé de la femme avec la présence d'un camion médicalisé assurant 30 journées de présence dans 10 bassins de vie entre septembre 2026 et février 2027.

Ce projet global estimé à 150 000 € permet de mobiliser des soutiens financiers :

- ARS : 35 000 € (subvention acquise)
- Régime Local : 30 000 € (subvention en attente de validation)

Considérant que des recherches sont en cours pour d'autres partenaires financiers ;

Considérant que la part de financement restant à la charge de la CCSAL est estimée à 25 500€ au maximum, si on considère que le financement de ce projet est financé par les deux intercommunalités portant le CLS au prorata de la population DGF déduction faite des subventions.

Vu la présentation et les explications apportées par le Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 46 voix pour, 01 voix contre et 07 abstentions :

- **VALIDE** l'intérêt du projet global de medicobus pour le territoire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue (CCSAL) ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à établir les conventions ou tout autre document nécessaire avec la Communauté de Communes Sundgau (CCS) pour assurer la réalisation du projet et solliciter l'ensemble des co-financements et subventions possibles et de faire évoluer le plan de financement en conséquence ;
- **CHARGE** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

Mise à jour indemnités de fonction du Président et des Vice-Président(e)s
Délibération n° C20260619

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 42 membres titulaires
Sont absents 17 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 54

- Dont « pour » : 47
- Dont « contre » : 02

Dont abstentions : 03
Dont non-votants : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
MONTREUX-VIEUX	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260619

ABROGATION DE LA DELIBERATION N° C20260403 FIXANT LES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT & DES VICE-PRESIDENT(E)S ET ADOPTION DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT & DES VICE-PRESIDENT(E)S

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour une Communauté de Communes, l'article R. 5214-1, du code général des collectivités territoriales fixe :

- le montant de l'indemnité maximale de Président à 67,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- le montant de l'indemnité maximale de Vice-Président à 24,73% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que la Communauté de Communes est située dans la tranche de population de 20 000 à 49 999 habitants ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée ;

DECIDE

DE FIXER des indemnités suivantes à compter du 23 avril 2026 :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant maximal brut/mois
Président	67,50	2 774,60€
Vice-Président(e)s (08)	24,73	1 016,53€

DE PRELEVER les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue pour les exercices 2026 à 2032 (ou 2033) ;

ANNEXE à la présente délibération un tableau récapitulatif de ces indemnités.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



TABEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS COMMUNAUTAIRES

Effet au 1^{er} janvier 2026 – art.R.5214-1 du CGCT

Valeur du point 100 au 01/01/2026

Indice brut terminal 1027/835 : 4 110.52 € mensuels bruts soumis à la retenue (49 326.22€/an)

Plafond cumul d'indemnités au 01/01/2026 : 8 897.925 € mensuels bruts (106 775.16 € / an)

Population de 20 000 à 49 999h	Taux maximal % IB 1027/ IM 835	PM Indemnité mensuelle	TOTAL INDEMNITES ANNUELLES
Président	67.50	2 774.60	33 295.20
Vice-Président(e)s (08)	24.73	1 016.53 *8 = 8 132.24	97 586.88 (8)
TOTAL			130 882.08

FONCTION	Taux	MONTANT BRUT ANNUEL
Président	67,50	33 295.20
1 ^{er} Vice-Président	24,73	12 198.36
2 ^{ème} Vice-Président	24,73	12 198.36
3 ^{ème} Vice-Président	24,73	12 198.36
4 ^{ème} Vice-Président	24,73	12 198.36
5 ^{ème} Vice-Président	24,73	12 198.36
6 ^{ème} Vice-Président	24,73	12 198.36
7 ^{ème} Vice-Président	24,73	12 198.36
8 ^{ème} Vice-Président	24,73	12 198.36
TOTAL		130 882.08

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00
*Composition du CST dans le cadre du renouvellement général
des instances représentatives - Délibération n° C20260622*

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 42 membres titulaires
Sont absents 17 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER Procuration	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTE	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN Procuration	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
MONTREUX-VIEUX	CONRAD Procuration	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER Procuration	Pascal	Titulaire/M	X			
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procurator</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procurator</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260622**MOYENS GENERAUX - RH**

**COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL LOCAL DANS LE CADRE
DU RENOUVELLEMENT GENERAL DES INSTANCES REPRESENTATIVES
(collectivités et établissements publics de 50 à 199 agents)**

L'assemblée délibérante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et s. ainsi que ses articles R. 252-30 et s.,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Considérant qu'un Comité Social Territorial (CST) doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents,

Considérant l'avis du CST en date du 17 juin 2026 sur le nombre des représentants et le maintien du paritarisme au sein de la collectivité.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 53 voix pour, 0 voix contre et 01 abstention
DECIDE :**

Article 1^{er} : De fixer la composition un Comité Social Territorial local,

Article 2 : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 5 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel,

Article 3 : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 5 et un nombre égal de représentants suppléants,

Article 4 : De maintenir le paritarisme,

Article 5 : D'autoriser le Président et les membres du CST à organiser le scrutin des élections professionnelles du 10 décembre 2026,

Article 6 : De prendre acte de l'organisation des élections professionnelles du 10 décembre 2026 conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et de fixer le nombre d'électeurs,

Article 7 : D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement public.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00
Approbation réhabilitation station épuration de Bernwiller – tranche 3
Délibération n° C20260624

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 42 membres titulaires
Sont absents 17 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 49
- Dont « contre » : 01
Dont abstentions : 04

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procurateur</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procurateur</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260624

ASSAINISSEMENT

REHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE BERNWILLER – TRANCHE 3 APPROBATION DU LANCEMENT OPERATIONNEL DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Considérant que la Communauté de Communes Sud Alsace Largue exerce la compétence «Assainissement» sur l'ensemble de son territoire, notamment sur la commune nouvelle de Bernwiller, issue de la fusion des communes de Bernwiller et d'Ammertzwiller au 1er janvier 2016. Que la commune nouvelle de Bernwiller compte 1 237 habitants (population 2023) et que son territoire est desservi par un système d'assainissement collectif à l'exception de deux habitations ;

Considérant que les communes de Bernwiller et d'Ammertzwiller disposaient historiquement de deux stations de lagunage distinctes présentant des dysfonctionnements nécessitant une modernisation des installations ;

Considérant que le schéma général d'assainissement réalisé en 2016 a retenu le principe du transfert des effluents d'Ammertzwiller vers une station d'épuration unique à Bernwiller, réhabilitée et redimensionnée pour accueillir l'ensemble des effluents ;

Considérant que ce programme de travaux a été organisé en trois tranches successives :

- ✓ Tranche 1 : création du réseau de transfert entre la station d'épuration d'Ammertzwiller et le centre de Bernwiller, réalisée en 2017 ;
- ✓ Tranche 2 : réalisation des raccordements entre le centre d'Ammertzwiller et le nouveau poste de relevage ainsi qu'entre le centre de Bernwiller et la station d'épuration, réalisée en 2023-2024 ;
- ✓ Tranche 3 : réhabilitation de la station d'épuration de Bernwiller et comblement des lagunes de l'ancienne station d'épuration d'Ammertzwiller, programmée en 2026.

Considérant qu'une première version du projet a été approuvée par délibération n° C20230906 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2023 ;

Considérant que, dans le cadre de l'instruction du dossier au titre de la Loi sur l'Eau, la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN 68) a formulé plusieurs observations nécessitant une adaptation du projet ;

- La directive cadre sur l'eau impose le respect du bon état du cours d'eau au niveau du rejet de la STEP.
- Il n'y a plus de dérogations possibles et ce point doit être respecté pour le Qmna5 (débit d'étiage de fréquence tous les 5 ans).

Considérant que ces évolutions conduisent à augmenter l'emprise foncière nécessaire à l'implantation de la future station d'épuration ;

Considérant que le projet intègre également les futures exigences de la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU 2), notamment en matière d'autosurveillance des stations d'épuration de moins de 2 000 équivalents-habitants ;

Considérant le plan de financement prévisionnel présenté comme suit :

DÉPENSES	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT2	%
TRAVAUX ET INTERVENTIONS PREPARATOIRES		Aides publiques :		
Suivi Agronomique et valorisation des boues liquides	28 000,00 €	Union européenne (2)		
Curage et intervention technique	23 000,00 €	Etat - Dotation de soutien à l'investissement public 2021		
		Quote-Part Réhabilitation de la STEU	259 336,00 €	14,38 %
Sous-total	51 000,00 €	Etat - Dotation de soutien à l'investissement public 2026		
		Quote-Part Réhabilitation de la STEU	414 765,00 €	23,00 %
MAITRISE D'ŒUVRE - PRO/AOR	39 900,00 €	État - FNADT (2)		
ETUDES COMPLEMENTAIRES		État – autre (2)		
Levés topographiques et piquetage de bornes	6 000,00 €	Collectivités territoriales :		
Analyse des boues des bassins et plan d'épandage	5 000,00 €	- Région		
Etudes Géotechniques	7 000,00 €	- Département		
Dossier Loi sur l'eau	7 500,00 €	- Groupement de communes (EPCI, PETR...)		
Campagne d'analyse et suivi qualitatif du milieu récepteur	3 000,00 €	- Autres : Agence de l'eau - AERM (en cours)	630 000,00 €	34,93 %
Sous-total	28 500,00 €			
		Sous-total Aides publiques	1 304 101,00 €	72,31 %
TRAVAUX PREVISIONNEL DE REHABILITATION	1 604 470,00 €			
		Auto-financement :		
		- Fonds propres		
		- Emprunts (2)	499 269,00 €	27,69 %
		Autres (2)		
		sous-total	499 269,00 €	27,69 %
TOTAL	1 803 370,00 €	TOTAL :	1 803 370,00 €	100,00 %

Vu la présentation et les explications apportées par le Vice-Président en charge de l'assainissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 49 voix pour, 01 voix contre et 04 abstentions :

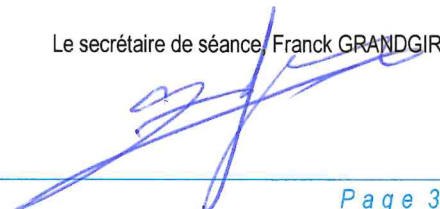
- **VALIDE** le lancement opérationnel de l'opération de réhabilitation de la STEP de Bernwiller (Bernwiller Tranche 3) et son plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à lancer l'ensemble des opérations, consultations, tout dossier réglementaire environnementale (dossier loi sur l'eau) et d'urbanisme ;
- **AUTORISE** le Président à lancer l'ensemble des marchés publics nécessaires au démarrage et à la bonne exécution du projet ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'ensemble des co-financeurs et subventions possibles et de faire évoluer le plan de financement en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
 Le Président, Nicolas HOLLEVILLE

Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD





Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTkirch
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00
Mise en séparatif des rues de la Forêt & de Moos à Seppois-le-Haut
Délibération n° C20260625

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 42 membres titulaires
Sont absents 17 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 44
- Dont « contre » : 04
Dont abstentions : 06

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBGERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEIN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260625**ASSAINISSEMENT****MISE EN SEPARATIF DES RUES DE LA FORET & DE MOOS A SEPPOIS-LE-HAUT
APPROBATION DU LANCEMENT DE L'OPERATION**

Considérant que, par délibérations en date des 12 juin 2025 et 11 décembre 2025, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de mise en séparatif de la rue de la Forêt et de Moos à Seppois-le-Haut et autorisé le lancement des études, de la maîtrise d'œuvre et des consultations relatives au projet de mise en séparatif de la rue de la Forêt et de Moos ;

Considérant que le montant prévisionnel des travaux pour ces deux opérations est estimé à 512 000 € HT ;

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations ont été inscrits au budget primitif 2026 ;

Considérant que, compte tenu du montant estimé du besoin et de la nature des prestations, la consultation doit être lancée sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;

Considérant que le Président et le Vice-Président en charge de l'assainissement ont présenté au Bureau communautaire en date du 17 juin 2026 les modalités de passation et d'exécution du marché public de travaux correspondant ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire par délibération n°B20260603 en séance du 17 juin 2026 :

- ✓ au lancement de la consultation groupée relative aux travaux de mise en séparatif des rues de Moos et de la Forêt à Seppois-le-Haut ;
- ✓ d'autoriser l'analyse des offres et, le cas échéant, l'engagement de toute négociation prévue dans les documents de consultation ;
- ✓ d'autoriser la signature du marché avec l'attributaire retenu ainsi que de l'ensemble des pièces contractuelles afférentes ;
- ✓ d'autoriser la signature de tout acte nécessaire à l'exécution du marché, notamment les ordres de service, décisions de poursuite et avenants, dans les limites fixées par le Code de la commande publique ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 44 voix pour, 04 voix contre et 06 abstentions :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Bureau communautaire lors de sa séance du 17 juin 2026 concernant le lancement et la passation du marché public de travaux relatif à la mise en séparatif des rues de Moos et de la Forêt à Seppois-le-Haut.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00
*Projet Manspach-Altenach : avenant n°2 au Marché de Maîtrise d'œuvre
avec SINBIO - Délibération n° C20260626*

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 42 membres titulaires
Sont absents 17 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 44
- Dont « contre » : 02
Dont abstentions : 08

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Supplé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procurateur</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procurateur</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260626
ASSAINISSEMENT
PROJET MANSPACH – ALTENACH
AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
CONCLU AVEC LE BUREAU D'ETUDES SINBIO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre notifié au bureau d'études SINBIO ;

Vu l'avenant n°1 approuvé par délibération n°C20221201 du Conseil Communautaire en séance du 1^{er} décembre 2022 ;

Vu le projet d'avenant n°2 annexé à la présente délibération ;

Considérant que la Communauté de Communes Sud Alsace Largue a engagé un projet d'assainissement intercommunal comprenant la création d'un réseau de collecte des eaux usées sur la commune d'Altenach, la réalisation d'un réseau de transfert entre les communes d'Altenach et de Manspach ainsi que la construction d'une station de traitement et d'épuration des eaux usées sur la commune de Manspach ;

Considérant que le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération a été confié au bureau d'études SINBIO ;

Considérant que l'avancement des études a conduit à faire évoluer le programme initial de l'opération et à adapter les missions du maître d'œuvre ;

Considérant que ces évolutions résultent notamment :

- ✓ de l'actualisation des coûts du projet afin de tenir compte de l'évolution des prix entre 2023 et 2026 ;
- ✓ de la validation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre au stade Avant-Projet (AVP), conformément aux stipulations du marché ;
- ✓ de l'intégration de l'opération de transfert des effluents entre les communes d'Altenach et de Manspach ;
- ✓ de la modification du système de traitement initialement envisagé, avec la mise en place d'une filière unique de traitement des eaux usées pour les deux communes ;
- ✓ de l'adaptation de la station d'épuration par la création d'un second étage de traitement afin de prendre en compte la mise à jour des capacités nécessaires, consécutive à la réévaluation du nombre d'équivalents-habitants ;

Considérant que ces modifications ont nécessité la reprise et l'actualisation des études par le maître d'œuvre, entraînant une évolution du calendrier d'exécution ainsi qu'une révision de sa rémunération ;

Considérant que l'étude reprend à la phase Projet (PRO) pour la partie relative à la station d'épuration de Manspach ;

Considérant que le nouveau planning prévisionnel des missions de maîtrise d'œuvre est fixé comme suit :

Eléments de mission	Contrat Intercommunal
EP	3 semaines
AVP	12 semaines
PRO	18 semaines
ACT	5 semaines
VISA	4 semaines
DLE	6 semaines
TOTAL	48 semaines

Considérant que les missions EP et AVP ont été réalisées et soldées dans le cadre de l'avenant n° 1 ;

Considérant qu'un avenant n°1 avait été signé en 2022 pour mutualiser l'opération entre les deux communes. La maîtrise d'œuvre était donc passé de 67 859 € à 93 182 €.

Considérant que l'avenant n°2 porte sur les missions restant à réaliser ainsi que sur l'actualisation des prestations et de leur rémunération ;

Considérant que le montant total des prestations de maîtrise d'œuvre résultant de l'avenant n° 2 s'établit à 113 612,50 € HT ;

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 4 085.93€
- Montant HT : 20 429.66€
- Montant TTC : 24 515.59€
- % d'écart introduit par l'avenant : 21.92%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 22 722.50 €
- Montant HT : 113 612.50€
- Montant TTC : 136 335.00 €

MISSION MOe	MARCHES INITIAUX - HT	MARCHE AVEC AVENANT n°1 - HT	MARCHE AVEC AVENANT n°2 - HT
COMMUNE DE ALTENACH	35 625,00 €	33 316,97 €	37 648,18 €
COMMUNE DE MANSPOCH	24 434,00 €	52 065,87 €	68 164,32 €
CONTRAT INTERCOMMUNAL	60 059,00 €	85 382,84 €	105 812,50 €

MISSIONS COMPLEMENTAIRES	MARCHES INITIAUX - HT	MARCHE AVEC AVENANT n°1 - HT	MARCHE AVEC AVENANT n°2 - HT
COMMUNE DE ALTENACH	3 800,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
COMMUNE DE MANSPOCH	4 000,00 €	6 800,00 €	6 800,00 €
CONTRAT INTERCOMMUNAL	7 800,00 €	7 800,00 €	7 800,00 €
	67 859,00 €	93 182,84 €	113 612,50 €

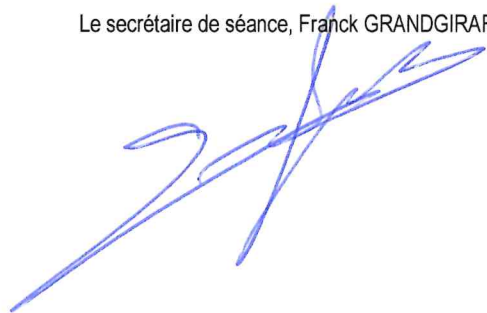
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 44 voix pour, 02 voix contre et 08 abstentions :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le bureau d'études SINBIO dans le cadre du projet d'assainissement intercommunal Manspach-Altenach, tel que présenté et annexé ;
- **VALIDE** la modification du programme et des missions de maîtrise d'œuvre résultant de l'intégration du transfert des effluents entre les communes d'Altenach et de Manspach, de la mise en place d'une filière unique de traitement des eaux usées et de l'adaptation de la station d'épuration à l'évolution du nombre d'équivalents-habitants ;
- **APPROUVE** le nouveau planning d'exécution des missions de maîtrise d'œuvre, portant leur durée totale à 48 semaines, tel que présenté ci-dessus ;
- **VALIDE** le montant des prestations de maîtrise d'œuvre résultant de l'avenant n°2, pour un montant total de 113 612,50 € HT ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 tel que présenté et annexé ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE

Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 2 – Reprise de l'étude Manspach/Altenach

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGE

7 rue de Bâle
68210 DANNEMARIE

Tel : 03 89 07 24 24

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SINBIO SCOP

1 allée Georges Charpak
67600 SELESTAT

Tel : 03 88 85 17 94

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Marchés de Maîtrise d'œuvre pour d'une part la commune de Manspach et d'autre part la commune de Altenach
Missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'assainissement des communes de Manspach et de Altenach

Articles R2194-1 à R2194-9 du Code de la commande publique

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 48 semaines (EP à VISA) décomposés comme suit :

Éléments de mission	Commune de Altenach	Commune de Manspach
EP		3 semaines
AVP	6 semaines	
PRO	8 semaines	6 semaines
ACT	4 semaines	3 semaines
VISA	3 semaines	3 semaines
DLE	3 semaines	
TOTAL	24 semaines	24 semaines

D - Objet de l'avenant N°2

Modifications introduites par le présent avenant :

- Une reprise de l'opération en phase PRO qui prend en compte de nouveaux délais d'exécution de l'opération d'étude. Ces délais évoluent en prenant en compte les nouvelles contraintes de réalisation de l'opération.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON ☒ OUI

Reprise des éléments financiers de l'avenant n°1 :

Éléments de Missions	Commune de Altenach Montants en € HT	Commune de Manspach Montants en € HT	CONTRAT INTERCOMMUNAL Montants en € HT			
EP		5%	2 603,29	3,05%		
AVP	20%	6 663,39	23%	11 975,15	21,83%	18 638,55
PRO	20%	6 663,39	22%	11 454,49	21,22%	18 117,88
ACT	5%	1 665,85	5%	2 603,29	5,00%	4 269,14
VISA	5%	1 665,85	5%	2 603,29	5,00%	4 269,14
DET	45%	14 992,64	35%	18 223,06	38,90%	33 215,70
AOR	5%	1 665,85	5%	2 603,29	5,00%	4 269,14
TOTAL	100%	33 316,97	100%	52 065,87	100%	85 382,84
Forfait réalisation du dossier réglementaire au titre de la Loi sur l'eau		0€ HT		5 600,00€ HT		5 600,00€ HT
Forfait pour assistance à Maîtrise d'Ouvrage (mission complémentaire)		1 000,00€ HT		1 200,00€ HT		2 200,00€ HT
TOTAL		34 316,97		58 865,87		93 182,84

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : 113 612,50€
- Montant de la TVA : 22 722,50€
- Montant TTC : 136 335,00€

La partie des prestations facturée et payée sera déduite des prochaines factures.

Avenant sur le calendrier de l'opération :

Dans le cadre d'une étude portant sur la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'assainissement des communes de Manspach et de Altenach, l'étude réalisée par SINBIO SCOP est temporairement mise en arrêt en 2024 et 2025. C'est la durée pendant laquelle le Maître d'Ouvrage a réalisé l'ensemble des opérations de diagnostic (Etude géotechnique, Relevée TOPO, Enquête de branchement, etc.)
Cette interruption est nécessaire afin de permettre la réalisation des analyses, observations et travaux liés à cette étude.

Décomposé comme suit :

Eléments de Missions	Commune de Altenach Montants en € HT		Commune de Manspach Montants en € HT	
EP			5%	1 221,70
AVP	20%	7 125,00	23%	5 619,82
PRO	20%	7 125,00	22%	5 375,48
ACT	5%	1 781,25	5%	1 221,70
VISA	5%	1 781,25	5%	1 221,70
DET	45%	16 031,25	35%	8 551,90
AOR	5%	1 781,25	5%	1 227,70
TOTAL	100%	35 625,00	100%	24 434,00
Forfait réalisation du dossier réglementaire au titre de la Loi sur l'eau		2 800,00€ HT		2 800,00€ HT
Forfait pour assistance à Maîtrise d'Ouvrage (mission complémentaire)		1 000,00€ HT		1 200,00€ HT

Avenant sur les éléments financiers :

L'évolution tarif de la maîtrise d'œuvre prend en compte deux éléments :

- L'inflation qui a été évaluée à environ 13 % entre 2021 et 2026.
- La prise en compte de l'adaptation du projet avec une adaptation de la station d'épuration que sera plus équipée d'un deuxième étage sur la filière de traitement ce qui demande plus de temps d'étude.

Date de reprise de l'opération avec le bureau d'étude Sinbio Scop : 22/12/2025

L'étude reprend à l'étape de la phase Pro sur la commune de Manspach.

Les délais pour la réalisation des missions dans le cadre du contrat intercommunal deviennent :

Éléments de mission	Contrat Intercommunal
EP	3 semaines
AVP	12 semaines
PRO	18 semaines
ACT	5 semaines
VISA	4 semaines
DLE	6 semaines
TOTAL	48 semaines

Reprise de l'état en fonction des conditions de l'avenant n°2 :

Éléments de mission	Etat de la mission	Contrat Intercommunal	Avenant	Montant - € HT
EP	Soldé	4 semaines	N°1	2 603,29
AVP	Soldé	12 semaines	N°1	18 638,55
PRO	En cours	16 semaines	N°2	23 888,64
ACT		5 semaines	N°2	5 628,91
VISA		4 semaines	N°2	5 628,91
DET			N°2	43 795,29
AOR			N°2	5 628,91
DLE	En cours	6 semaines	N°2	5 600,00
Mission Compl Assis			N°2	2200,00
TOTAL		47 semaines		113 612,50

Les délais indiqués restent conditionnés à l'obtention des autorisations nécessaires

A noter que la phase DET ne pourra pas excéder un délai de 15 mois pour l'ensemble des travaux projetés et qu'ils pourront être répartis sur deux années civiles au maximum.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
JOST Grégoire, Gérant	Sélestat, le 22 Mai 2026	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour la Collectivité
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Dannemarie, le

Signature
Le Président de la Communauté de Communes
Sud Alsace Largue

Nicolas HOLLEVILLE

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le 07/07/2026



G - Notification de l'avenant ID : 068-200066033-20260625-C20260626-DE

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification copie du présent avenant »

A le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

Date d'envoi le 22/05/2026

L'envoi du présent avenant valant Ordre de Service 01_2025 à compter du 22/12/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

*Commission intercommunale pour l'accessibilité
désignation des représentants - Délibération n° C20260601*

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 40 membres titulaires
Sont absents 19 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 52
Vote blanc : 0
Vote nul : 0
Non-votant : 0

Votes exprimés : 52
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
BALSCHWILLER	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
MONTREUX-VIEUX	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	

RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procurator</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procurator</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260601 ADMINISTRATION GENERALE **COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE** **désignation de représentants**

Vu l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2021 portant statuts de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Communauté de Communes Sud Alsace Largue regroupe plus de 5 000 habitants et assure la compétence en matière d'aménagement de l'espace ;

Considérant qu'à chaque renouvellement du Conseil Communautaire, l'instance délibérante doit procéder à la désignation de nouveaux représentants ;

Le Président propose au Conseil Communautaire la composition de la commission intercommunale pour l'accessibilité comme suit :

Président de commission : M. Nicolas HOLLEVILLE

1. Collège représentants des élus du Conseil communautaire & des élus municipaux : 8
2. Collège représentants d'associations/organismes représentant les personnes en situation de handicap : 2
3. Collège représentant d'associations représentant les personnes âgées : 1
4. Collège représentants les acteurs économiques : 1

Cette commission a pour but l'égalité des droits et des chances, la participation et citoyenneté des personnes en situation de handicap, au vu d'améliorer l'accessibilité aux espaces publics et au cadre bâti.

Les objectifs sont les suivants :

- ✓ Dresser un bilan d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- ✓ Emettre toutes propositions de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant
- ✓ Organiser un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées

- ✓ Etablir un rapport annuel relatif aux travaux de la commission qui sera présenté au Conseil Communautaire puis transmis aux différents interlocuteurs.

La commission intercommunale pour l'accessibilité sera également compétente pour traiter les questions d'accessibilité touchant aux domaines généraux de compétence de la Communauté de Communes et travailler dans une notion interservices.

Le Président expose que les représentants d'associations/organismes/acteurs économiques, répondent aux critères suivants :

- ✓ le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
- ✓ la représentation de la diversité des types de handicap (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
- ✓ la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par ladite commission ;
- ✓ une concertation privilégiée pour l'ensemble des problématiques de continuité de déplacements impliquant les modes doux (marche, vélo, ...) et des enjeux d'accessibilité et de proximité pour tous.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle création de la commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent pour la durée du mandat ;
- **DESIGNE** les membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité comme suit :

1. Collège représentants des élus du Conseil Communautaire & des élus municipaux : 8

Président de commission : M. Nicolas HOLLEVILLE, Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue

NOM - Prénom	Fonction
M. BAUR Patrick	Elu titulaire du Conseil Communautaire/Maire de Bernwiller
Mme LAKOMIAK Evelyne	Elue titulaire du Conseil Communautaire/2 ^{ème} adjointe de Dannemarie
Mme SCHNOEBELEN Virginie	Elue titulaire du Conseil Communautaire/Maire de Gildwiller
Mme DEYBER Carole	Elu suppléante du Conseil Communautaire/1 ^{ère} adjointe de Eteimbès
Mme HELBLING Régine	2 ^{ème} adjointe de Romagny
Mme CLAERR Laurine	Conseillère municipale de Romagny
M. DEFRANOULD Dominique	Conseiller municipal de Romagny
Mme MERCELAT Nadine	4 ^{ème} adjointe de Chavannes-sur-l'Etang

2. Collège représentants d'associations/organismes représentant les personnes en situation de handicap : 2

ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace Dannemarie

NOM - Prénom	Fonction
M. AIAT Frédéric	Vice-Président de l'ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace en charge du territoire Sundgau
M. DUPONT Thierry	Travailleur en situation de handicap à l'ESAT Kaemmerlen Dannemarie

Association APF – France Handicap Mulhouse

NOM - Prénom	Fonction
Mme BONIGEN Catherine	Représentante départementale APF – France Handicap

3. Collège représentant d'associations représentant les personnes âgées : 1

NOM - Prénom	Fonction
M. BAUR Roger	Président de l'association 3 ^{ème} âge « la Fraternelle » du secteur Diefmatten/Hecken/Falkwiller/Gildwiller

4. Collège représentants les acteurs économiques : 1

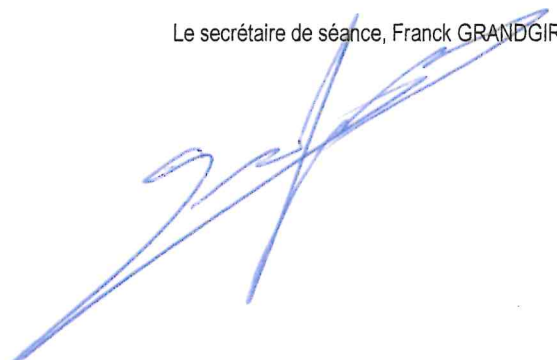
NOM - Prénom	Fonction
Association temporairement inactive, la CCSAL prendra attache avec l'interlocuteur désigné	Président de la Fédération des artisans & commerçants du Sundgau (pour l'ensemble du territoire de la CCSAL)

- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue à arrêter la liste des personnalités associatives, des membres du Conseil Communautaire et des élus municipaux siégeant au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité, telle que désignée ci-dessus ;
- **PREND ACTE** que le Président associera toute personne qualifiée qu'il jugera opportun de convier aux travaux de la commission tant en interne des services de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue qu'à des services extérieurs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
 Le Président, Nicolas HOLLEVILLE

Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

Désignation représentants au Comité Leader 2023-2027

Délibération n° C20260611

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 41 membres titulaires
Sont absents 18 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 53
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260611
ADMINISTRATION GENERALE
Programme européen Leader
DESIGNATION REPRESENTANTS CCSAL AU COMITE DE PROGRAMMATION
LEADER 2023-2027

Le Comité de programmation 2023-2027 du Groupe d'Action Locale Sundgau-3F est composé de 32 membres titulaires et suppléants répartis en deux collèges : le collège public et le collège privé.

Suite aux élections municipales en mars 2026, il convient de renouveler les représentants des collectivités locales au sein du collège public.

Vu le renouvellement du Conseil Communautaire en date du 09 avril 2026 ;

Considérant que la Communauté de Communes Sud Alsace Largue dispose de deux sièges au sein du collège public, soit un titulaire et un suppléant ;

Vu les candidatures suivantes :

- M. BAUR Patrick en qualité de titulaire
- M. SUTTER Bernard, en qualité de suppléant

Il est proposé de désigner les élus cités ci-dessus représentants la Communauté de Communes Sud Alsace Largue au sein du Comité de programmation Leader 2023-2027 du Groupe d'Action Locale Sundgau-3F ;

Considérant que le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de ses membres présents de ne pas recourir au scrutin secret ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DESIGNE en tant que représentants de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue pour siéger au sein du Comité de programmation Leader 2023-2027 du Groupe d'Action Locale Sundgau-3F, les élus suivants :

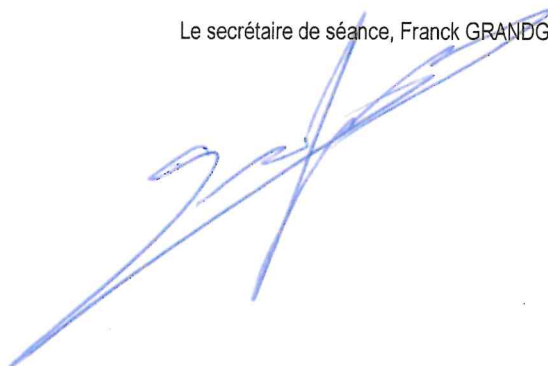
TITULAIRE	SUPPLEANT
M. BAUR Patrick	M. SUTTER Bernard

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTkirch
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00

*Désignation représentants au Comité Leader 2023-2027 - CLS
Délibération n° C20260612*

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 41 membres titulaires
Sont absents 18 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 53
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
MONTREUX-VIEUX	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260612
ADMINISTRATION GENERALE
Programme européen Leader
DESIGNATION REPRESENTANTS CCSAL AU COMITE DE PROGRAMMATION
LEADER 2023-2027 – CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

Le Comité de programmation 2023-2027 du Groupe d'Action Locale Sundgau-3F est composé de 32 membres titulaires et suppléants répartis en deux collèges : le collège public et le collège privé.

Suite aux élections municipales en mars 2026, il convient de renouveler les représentants des collectivités locales au sein du collège public.

Vu le renouvellement du Conseil Communautaire en date du 09 avril 2026 ;

Considérant que la Communauté de Communes Sud Alsace Largue dispose d'un siège au sein du collège public dans le cadre du Contrat Local de Santé, proposé en qualité de titulaire en concertation avec la Communauté de Communes Sundgau ;

Considérant que la Communauté de Communes Sundgau désignera un élu en qualité de suppléant ;

Vu la candidature de Mme MARTINEAU Céline ;

Il est proposé de désigner l'élue citée ci-dessus en qualité de titulaire représentant la Communauté de Communes Sud Alsace Largue au sein du Comité de programmation Leader 2023-2027 du Groupe d'Action Locale Sundgau-3F dans le cadre du Contrat Local de Santé ;

Considérant que le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de ses membres présents de ne pas recourir au scrutin secret ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DESIGNE en tant que représentante de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue pour siéger en qualité de titulaire au sein du Comité de programmation Leader 2023-2027 du Groupe d'Action Locale Sundgau-3F, dans le cadre du Contrat Local de Santé, l'élue suivante :

TITULAIRE

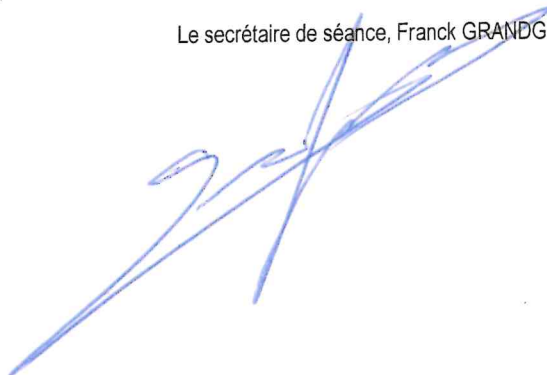
Mme MARTINEAU Céline

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 juin 2026 – 19h00
*Adhésion groupement de commande pour la passation
d'un Marché de fourniture dans le cadre de la collecte des biodéchets*
Délibération n° C20260623

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 19 juin 2026

Sont présents 42 membres titulaires
Sont absents 17 membres
- Dont suppléés : 06
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 48
- Dont « contre » : 04
Dont abstentions : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBGERGER	Thierry	Titulaire/M			X	SCHLIENGER Bernadette
	SCHLIENGER <i>Procuration</i>	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M		X		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	RICKLIN <i>Procuration</i>	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	RICKLIN Christophe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/M			X	CONRAD Jean-Louis
	CONRAD <i>Procuration</i>	Jean-Louis	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M		X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG <i>Procuration</i>	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M		X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M			X	ROBISCHUNG Francis

DELIBERATION N° C20260623

PRODUITS RESIDUELS/ECONOMIE CIRCULAIRE

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE AYANT POUR OBJET LA PASSATION D'UN MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE A DESTINATION DES MENAGES DANS LE CADRE DE LA COLLECTE DES BIODECHETS

Vu l'existence du groupement de commande depuis maintenant 10 ans, relatif à la fourniture à destination des ménages dans le cadre de la collecte des biodéchets ;

Considérant que son intérêt est toujours persistant, les besoins en matériel restant récurrents pour la collecte des biodéchets auprès des ménages avec l'achat de sacs biodégradables, de bio-seaux, de bacs de collecte, voir même de nouveaux matériels de gestion ;

Considérant l'objectif de poursuivre pour obtenir des offres économiquement les plus avantageuses possibles, les collectivités pouvant faire le choix de poursuivre ce groupement de commandes permanent pour répondre à leur besoin commun concernant « l'Achat de sacs biodégradables, housses, bacs à cuves réductrices, de bio-seaux et de bacs de collecte des biodéchets » ;

Et de mandater le SEMOCTOM à prendre le relai de Lorient Agglomération en tant que coordonnateur de ce groupement.

Ce groupement est un groupement permanent reconduit tacitement lors des renouvellements de marchés. Il est également prévu la possibilité d'élargir son champ d'intervention à d'autres besoins en matière de collecte des biodéchets ménagers selon les demandes des membres.

Considérant qu'un groupement de commande pour la fourniture de matériel récurrent pour la collecte des biodéchets auprès des ménages permettrait de réaliser une optimisation du service, de gagner en efficacité et de générer d'éventuelles économies d'échelles ;

Considérant que le SEMOCTOM se chargera de coordonner la préparation du marché public en lien avec le Réseau Réduire Plus, réaliser la passation du marché public et signer et notifier le marché. Chaque membre du groupement assurera chacun pour ce qui le concerne le suivi de l'exécution technique et financière du marché ;

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L. 2113-6 ;

Vu la présentation du Président et du Vice-Président en charge des produits résiduels/économie circulaire ;

Vu la présentation de la convention constitutive du groupement de commandes ;

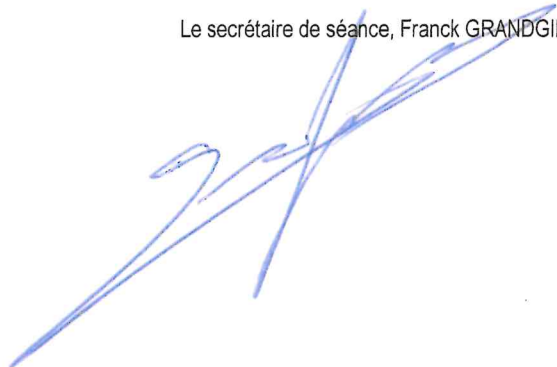
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 48 voix pour, 04 voix contre et 02 abstentions :

- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commande pour la fourniture de matériel récurrent pour la collecte des biodéchets auprès des ménages ;
- **ACCEPTE** que le SEMOCTOM soit coordonnateur du groupement ;
- **PREND ACTE** que la CAO sera celle du coordonnateur du groupement à savoir le SEMOCTOM ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive de groupement y compris la participation financière prévue pour chaque membre du groupement telle que présentée et annexée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant habilité à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE

Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



GROUPEMENT DE DROIT COMMUN
Coordonnateur en charge de la passation, la signature, la notification
Chaque membre en charge de l'exécution.

Le SEMOCTOM, dont le siège social est situé 9 route d'Allégret - 33670 SAINT-LEON, représenté par son Président, Jean-François AUBY, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° du comité syndical du
Dépendant de la SGC de Castres-Gironde

ET
La communauté de communes Sud Alsace Largue, dont le siège social est situé 7, rue de Bâle 68210 Dannemarie représenté par son Président, Nicolas HOLLEVILLE, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°C20260623 du conseil communautaire du 25 juin 2026.
Dépendant de la SGC de Altkirch

Ci-après dénommées « les Parties ».

1

2

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu les délibérations des organes délibérants des Parties, approuvant le principe de la création et de la participation au groupement commandes, objet de la convention, annexées à la présente convention ;
Vu les habilitations autorisant les représentants des Parties à signer la convention, annexées à la présente convention

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
ARTICLE 1 – CARACTERISTIQUES DE LA CONVENTION	6
Article 1.1 – Objet de la convention	6
Article 1.2 – Durée de la convention	6
Article 1.3 – Adhésion et retrait	6
ARTICLE 2 – MARCHÉ INCOMBANT AU GROUPEMENT	7
ARTICLE 3 – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT	7
Article 3.1 – Organisation du groupement	7
Article 3.2 – Fonctionnement du groupement	8
ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES	9
Article 4.1 – Indemnisation du coordonnateur	9
Article 4.2 – Frais de justice	9
ARTICLE 5 – Commission d'Appel d'Offres (CAO)	9
ARTICLE 6 – LITIGES	10

PREAMBULE

Alors que ce groupement de commande existe depuis maintenant 10 ans,

Que son intérêt est toujours persistant, les besoins en matériel restant récurrents pour la collecte des biodéchets auprès des ménages avec l'achat de sacs biodégradables, de bio-seaux, de bacs de collecte, voir même de nouveaux matériels de gestion,

Et toujours dans l'objectif d'obtenir des offres économiquement les plus avantageuses possibles, les collectivités précitées ont fait le choix de poursuivre ce groupement de commandes permanent pour répondre à leur besoin commun concernant « l'Achat de sacs biodégradables, housses, bacs à cuves réductrices, de bio-seaux et de bacs de collecte des biodéchets »

Et de mandater le SEMOCTOM à prendre le relai de Lorient Agglomération en tant que coordonnateur de ce groupement.

Article 1.1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

- D'instituer un groupement de commandes entre les Parties pour coordonner la passation de marchés publics relatifs à la fourniture à destination des ménages dans le cadre de la collecte des biodéchets des éléments suivants :
 - o sacs et housses compostables et biosourcés
 - o bacs à cuves réductrices
 - o sacs en papier de type Kraft
 - o bioseaux (plein et ajourés)
 - o ou tout autre matériel concourant à la gestion des biodéchets.
- De définir les modalités de fonctionnement du groupement constitué
- De répartir entre les membres du groupement les diverses attributions et obligations nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution du marché

Article 1.2 – Durée de la convention

La présente convention, qui entre en vigueur au jour de sa signature par les Parties, est instituée pour toute la durée des marchés publics, objets des présentes. Elle est reconduite tacitement lors de leur renouvellement.

Article 1.3 – Adhésion et retrait

Article 1.3.1 – Désignation d'un nouveau coordonnateur

L'un des membres du groupement pourra demander son remplacement en cas de départ spontané du Coordonnateur. La présente convention sera alors modifiée, son avenant signé par le nouveau Coordonnateur et notifié par courrier recommandé avec avis de réception à l'ensemble des Parties. Cette procédure n'empêchera en rien l'avancement de la passation des marchés et se fera sans nécessité la réadhésion de ses Parties.

Article 1.3.2 – Adhésion

Les Parties s'engagent à la présente convention conformément aux lois et règlements en vigueur qui leurs sont applicables. Les actes et habilitations autorisant les représentants des Parties à la signer sont annexés à la présente convention.

Toute nouvelle adhésion au groupement de commandes constitué par la présente convention doit être approuvée par la personne morale souhaitant adhérer conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. L'adhésion est formalisée par la signature de la présente convention.

Aucune nouvelle adhésion ne pourra intervenir à l'issue de la notification de chaque marché prévu par la présente convention. Toute nouvelle participation à l'un de ces marchés ne sera possible qu'à l'occasion de leur renouvellement. Le nouvel adhérent devra alors avoir fourni au Coordonnateur son besoin quantitatif prévisionnel avant la publication du marché et la délibération de son organisme autorisant la participation au présent groupement de commande avant la notification du marché auquel il souhaite se grouper.

5

6

Article 1.3.3 – Retrait

Un membre peut se retirer du groupement sur demande expresse adressée au Coordonnateur par lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle figure la délibération de retrait de son assemblée ou acte équivalent selon les procédures propres à chaque membre.

Le retrait ne prendra effet qu'après règlement des sommes dues au titre des marchés conclus. Le démissionnaire assume seul les dommages et intérêts ou indemnités susceptibles d'être demandées par les titulaires des marchés qui s'estimeraient lésés par son retrait.

Le Coordonnateur et les membres du groupement sont dégagés de toute responsabilité au titre du retrait d'un membre.

ARTICLE 2 – MARCHÉ INCOMBANT AU GROUPEMENT

Le groupement de commandes a pour objet la passation de marchés publics de fourniture à destination des ménages dans le cadre de la collecte des biodéchets. Ces fournitures pourront concerner dès à présent les matériels suivants :

- o sacs et housses compostables et biosourcés
- o bacs à cuves réductrices
- o sacs en papier de type Kraft
- o bioseaux (plein et ajourés)

En fonction de l'intérêt des Parties, des consultations différées pourront être étudiées pour répondre au besoin en fourniture d'abris-bacs et/ou de composteurs.

Tout autre besoin relatif à la collecte des biodéchets pourra être étudié sur demande de la majorité des membres du groupement et faire l'objet d'un nouveau marché public via cette convention.

ARTICLE 3 – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

Article 3.1 – Organisation du groupement

Article 3.1.1 – Désignation du coordonnateur

Conformément aux dispositions de l'article L. 2113-7 du code de la commande publique, le Syndicat Intercommunal de l'Entre-deux-mers Ouest pour la Collecte et le Transport des Ordures Ménagères (SEMOCTOM) est désigné comme Coordonnateur du groupement de commande.

La mission du Coordonnateur prend fin soit à l'expiration de la convention si celle-ci n'est pas reconduite, soit à la suite de son retrait et de la désignation par un avenant d'un nouveau Coordonnateur.

Article 3.1.2 – Siège du groupement

Le siège administratif du groupement est établi au siège administratif du SEMOCTOM : 9 route d'Allégret, 33670 SAINT-LEON.

Article 3.2 – Fonctionnement du groupement

Article 3.2.1 – Définition des attributions du coordonnateur

Le Coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par les textes applicables à la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

Plus précisément, le Coordonnateur du groupement de commandes est investi des missions suivantes :

- A. **Coordonner la préparation du marché public**
 - Assister chacun des membres du groupement de commandes dans la définition des besoins
 - Centraliser les besoins à satisfaire
 - Choisir la procédure de passation à mettre en place et de l'allotissement du marché
- B. **Réaliser la passation du marché public**
 - Rédiger les éléments du dossier de consultation des entreprises (acte d'engagement, cahier des clauses particulières, règlement de consultation, etc.)
 - Réaliser les opérations de publicité de la procédure de passation en fonction de l'estimation financière du besoin
 - Mettre à disposition gratuitement le dossier de consultation des entreprises
 - Centraliser les questions posées par les candidats et centraliser les réponses
 - Réceptionner les candidatures et les offres
 - Organiser l'ensemble des opérations d'analyse des candidatures et des offres
 - Organiser et réaliser les phases de négociations, le cas échéant
 - Rédiger les rapports d'analyse des candidatures et des offres
 - convoquer la Commission d'Appel d'Offres, le cas échéant
 - Informer les soumissionnaires retenus à titre provisoire et recevoir les pièces
 - Informer les soumissionnaires non retenus
- C. **Signer et notifier le marché**
 - Signer le marché et le notifier au(x) titulaire(s), éventuellement mis au point
 - Transmettre les pièces exigibles aux autorités de contrôle, le cas échéant
 - Elaborer le rapport de présentation, le cas échéant
 - Publier un avis d'attribution, le cas échéant

L'attribution du marché donnera lieu à la signature par le SEMOCTOM d'un acte d'engagement unique pour tous les membres du groupement.

D. Conduire les actions en justice

Le Coordonnateur du groupement de commandes reçoit mandat des membres du groupement de commandes pour ester en justice, aussi bien en tant que défendeur que demandeur, pour l'ensemble des missions confiées par la présente convention.

Il informe chaque membre du groupement de commandes sur sa démarche et son évolution.

Conformément à l'article L. 2113-7 du code de la commande publique, les membres du groupement sont solidairement responsables de l'exécution des obligations leur incombant et dans leur intégralité

au nom et pour le compte des autres membres, c'est à dire dans le cadre des missions menées par le coordonnateur.

Article 3.2.2 – Obligations et rôles des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Communiquer au Coordonnateur une évaluation quantitative et qualitative de ses besoins en vue de la passation du ou des marchés publics nécessaires
- Respecter les demandes du Coordonnateur en s'engageant à y répondre dans les délais impartis
- Respecter les clauses du marché public signé par le Coordonnateur
- Inscrire le montant de l'opération qui le concerne dans son budget et honorer les titres de recettes émis par le Coordonnateur

A l'issue de la commission d'appel d'offres, chaque membre aura à sa charge les missions suivantes :

- E. Assurer le suivi de l'exécution administrative, technique et financière du marché
- Assurer la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne,
 - Rédiger et émettre les pièces relatives à l'exécution technique et financière : ordres de service, bons de commande, gestion des livraisons et livrables, réception et paiement des factures, gestion des sous-traitances, application de pénalités, etc.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 4.1 – Indemnisation du Coordonnateur

Pour la réalisation des missions prévues par la présente, le coordonnateur sera indemnisé à hauteur de 3 000 € par marché publié (peu importe le nombre de lots). Ce coût est divisé en fonction du nombre de parties à la présente, qui s'engagent à inscrire aux budgets les crédits correspondants. Le Coordonnateur émettra un titre de recette lorsque les marchés seront attribués (attesté par l'avis d'attribution).

Article 4.2 – Frais de justice

Dans l'hypothèse d'un contentieux s'élevant dans le cadre des missions exercées par le coordonnateur, chaque membre sera solidairement responsable des frais en résultant, ainsi que des dépens et des indemnités en cas de condamnation du coordonnateur par une décision devenue définitive.

Le total de ces éventuels frais sera divisé entre le nombre de partie à la présente.

ARTICLE 5 – Commission d'Appel d'Offres (CAO)

La Commission d'Appel d'Offres interviendra dans les conditions fixées aux articles L.1414-2 à L.1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ladite commission compétente est celle du coordonnateur du groupement. Son président peut désigner des membres à voix consultative apportant une expertise en matière d'analyse des offres qui seront convoquer et pourront participer à la CAO.

ARTICLE 6 – LITIGES

Les litiges pouvant survenir dans le cadre de la présente convention relèveront de la compétence du Tribunal administratif de Bordeaux.

Fait en un exemplaire original, une copie du présent exemplaire sera remis à chacun des membres du groupement de commande, dès signature de chaque membre du groupement

A Saint-Léon, le ...

Pour le SEMOCTOM,

Le Président,

Jean-François AUBY

(signature et cachet)

Pour la collectivité

Le Président,

Nicolas HOLLEVILLE

(signature et cachet)

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 09/07/2026

ID : 068-200066033-20260625-C20260623-DE

